

APPEL D'OFFRES

Marché relatif à la fourniture et à la livraison de kits de denrées alimentaires pour l'assistance à la réintégration des bénéficiaires directs du projet MPRR_SSA, sous un Accord-cadre (Long-Term Agreement - LTA) pour des livraisons récurrentes, pour une durée initiale de douze (12) mois renouvelable, dans les régions de Kindia, Boké, Mamou, Labé, Kankan et N'Zérékoré.

N° de référence de l'appel d'offres :
ITB001/GN10/08/2026

Pays : GUINEE.

Date : 23 October 2026

Fourniture des Kits de réintégration _ Denrées alimentaires

SECTION 1 : LETTRE D'INVITATION

L'Organisation internationale pour les migrations Guinée (ci-après, « l'OIM GUINEE ») invite par la présente les soumissionnaires potentiels à présenter une offre conformément aux conditions générales du contrat et à la liste des besoins figurant dans le présent appel d'offres.

Avant de soumettre une offre, veuillez lire attentivement les documents ci-joints.

Section 1 : Lettre d'invitation

Section 2 : Instructions aux soumissionnaires

Section 3 : Fiche d'information

Section 4 : Critères d'évaluation

Section 5 : Liste des besoins

Section 6 : Conditions du contrat et formulaire de contrat

Section 7 : Formulaires d'appel d'offres

- Formulaire A : Confirmation de l'offre
- Formulaire B : Liste de vérification
- Formulaire C : Soumission d'une offre
- Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire
- Formulaire E : Informations sur la coentreprise, le consortium ou l'association
- Formulaire F : Admissibilité et qualifications
- Formulaire G : Offre technique
- Formulaire H : Bordereau de prix
- Formulaire I : Garantie d'offre

1.1 Objectifs du Marché :

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de la Guinée sollicite votre offre pour la fourniture des biens décrits dans le formulaire d'appel d'offres ci-dessous.

1.2 Durée de l'accord-cadre (LTA) :

La durée de l'accord-cadre (LTA) est de douze (12) mois à compter de la date de signature du contrat, renouvelable pour une durée supplémentaire de douze (12) mois (1+1), d'un commun accord entre les parties et sur disponibilité des fonds sur le projet, la durée du projet et sur la satisfaction de la performance du fournisseur.

1.3 Quantité :

Les quantités indiquées ci-dessous sont des quantités indicatives. La détermination des quantités réelles se fera au moyen de bons de commande en fonction des besoins. L'exécution du marché est subordonnée à la notification de chacune de ces commandes.

1.4 Attribution du marché

Pour chaque lot, l'OIM pourra attribuer un accord-cadre (LTA) non exclusif à un ou plusieurs soumissionnaires ayant présenté des offres techniquement conformes et compétitives sur le plan financier.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de :

- Ne pas attribuer un ou plusieurs lots si les conditions ne sont pas satisfaites.
- Renoncer à la passation de tout ou partie du marché.
- Relancer la procédure pour certains lots, en modifiant si nécessaire le mode de passation.

Si vous souhaitez répondre au présent appel d'offres, nous vous invitons à établir votre offre conformément aux prescriptions et à la procédure énoncées dans cet appel d'offres et à la soumettre avant la date limite indiquée à la section 3 (Fiche d'information).

Veuillez accuser réception du présent appel d'offres en complétant et en renvoyant le formulaire A (Confirmation de l'offre) ci-joint par courrier électronique à iompublicprocurementgn10@iom.int au plus tard **le 29 October 2026**, en indiquant si vous avez ou non l'intention de soumettre une offre et confirmer votre participation pour la réunion préparatoire dans le cadre de l'appel d'offre. Si vous avez besoin de précisions, veuillez-vous adresser aux personnes de contact indiquées à la section 3 (Fiche d'information).

Nous attendons votre offre avec intérêt.

Approbation :

Nom: Service Achats OIM/ GUINEE

Date : **23 October 2026**

SECTION 2 : INSTRUCTIONS AUX SOUSMISSIONNAIRES

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES	
1. Portée	Les soumissionnaires sont invités à présenter une offre pour les biens indiqués à la section 5 (Liste des besoins), conformément au présent appel d'offres. Un résumé de la portée de l'appel d'offres figure à la section 3 (Fiche d'information). Les soumissionnaires doivent se conformer à toutes les prescriptions énoncées dans le présent appel d'offres, y compris toute modification apportée par écrit par l'OIM. Le présent appel d'offres est conforme aux politiques et procédures de l'OIM.
2. Interprétation de l'appel d'offres	Toute offre sera considérée comme une proposition du soumissionnaire et ne constituera ni ne supposera son acceptation par l'OIM. L'OIM n'est en aucun cas tenue d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à l'issue du présent appel d'offres.
3. Code de conduite des fournisseurs	Tous les fournisseurs potentiels doivent prendre connaissance du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et déclarer avoir compris qu'il définit les normes minimales attendues des fournisseurs des Nations Unies. Le Code de conduite, qui comprend des principes relatifs au travail, aux droits humains, à l'environnement et à la conduite éthique, peut être consulté à l'adresse https://www.un.org/public/CodeOfConduct.
4. Soumissionnaires remplissant les conditions requises	Les soumissionnaires doivent avoir la capacité juridique de conclure un contrat contraignant avec l'OIM. Une entreprise soumissionnaire, comme toutes ses parties constitutives, peut avoir la nationalité de n'importe quel pays, à l'exception de ceux énumérés, le cas échéant, à la section 3 (Fiche d'information). Une entreprise soumissionnaire est réputée avoir la nationalité d'un pays si elle est créée, constituée en société ou enregistrée dans ce pays et mène ses opérations dans le respect des dispositions législatives de celui-ci. Tout soumissionnaire dont il est établi qu'il se trouve en situation de conflit d'intérêts sera disqualifié. Les soumissionnaires peuvent être réputés être en conflit d'intérêts s'ils sont, ou ont été par le passé, associés à une entreprise ou à l'un des affiliés de celle-ci ayant été engagé par l'OIM pour fournir des services de conseil concernant la conception, la définition des spécifications et l'élaboration d'autres documents devant être utilisés pour l'achat des biens, des services ou des travaux demandés dans le cadre de la présente procédure d'achat. Un soumissionnaire ne pourra pas présenter d'offre si au moment de la soumission : ● Il figure sur la liste d'exclusion, disponible sur le Portail mondial, qui regroupe les informations divulguées par les organismes, fonds ou programmes du système des Nations Unies ; ● Il figure sur la Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies, y compris la liste de la résolution 1267/1989 du Conseil de sécurité des Nations Unies ; ● Il figure sur la liste des prestataires non fiables du groupe des achats de la Banque mondiale et sur la liste des entreprises et des personnes inéligibles de cette dernière ; ● Il figure sur d'autres listes relatives aux sanctions applicables, à la discrétion de l'OIM.
5. Biens, travaux et services répondant aux conditions requises	Tous les biens, travaux et/ou services à fournir dans le cadre du contrat doivent provenir d'un pays autre que les pays indiqués, le cas échéant, à la section 3 (Fiche d'information), et toutes les dépenses engagées dans le cadre du contrat se limiteront à celles correspondant à ces biens, travaux et services. Aux fins de la présente clause, on entend par « origine » le lieu où les biens sont extraits, cultivés ou produits, ou le lieu à partir duquel les services connexes sont fournis. Des biens sont produits lorsqu'il résulte de la fabrication, de la transformation ou de l'assemblage substantiel

	et majeur de composants, un produit commercialement reconnu dont les caractéristiques de base, la finalité ou l'utilité sont fondamentalement différentes de ses composants. L'origine des biens, travaux et services est distincte de la nationalité de l'entreprise soumissionnaire.
6. Informations exclusives	Le dossier d'appel d'offres et les spécifications, plans, dessins, modèles, échantillons ou informations émis ou fournis par l'OIM le sont uniquement dans le but de permettre l'établissement d'une offre et ne peuvent être utilisés à d'autres fins. Le dossier d'appel d'offres et toute information supplémentaire fournie aux soumissionnaires resteront la propriété de l'OIM. Tous les documents pouvant faire partie du dossier d'offre deviendront la propriété de l'OIM, qui ne sera pas tenue de les restituer à l'entreprise soumissionnaire.
7. Publicité	Durant la procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires ne sont pas autorisés à faire de la publicité en lien avec l'appel d'offres.
DOSSIER D'APPEL À LA CONCURRENCE	
8. Précisions sur le dossier d'appel à la concurrence	Les soumissionnaires peuvent demander des précisions sur l'un quelconque des documents du dossier d'appel d'offres au plus tard à la date indiquée à la section 3 (Fiche d'information). Toute demande de précision doit être envoyée par écrit selon les modalités énoncées à la section 3 (Fiche d'information). Les explications ou interprétations fournies par des membres du personnel autres que la personne de contact désignée ne seront pas considérées comme contraignantes ou officielles. L'OIM répondra aux demandes de précision selon la méthode indiquée à la section 3 (Fiche d'information). L'OIM s'efforcera de répondre aux demandes de précision dans les meilleurs délais. Toutefois, tout retard éventuel ne saurait contraindre l'Organisation à reporter la date de soumission des offres, à moins que celle-ci n'estime qu'un tel report est justifié et nécessaire.
9. Modification des documents du dossier d'appel d'offres	À tout moment avant la date limite de soumission des offres, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à une demande de précision formulée par un soumissionnaire, modifier l'appel d'offres au moyen d'un amendement. Les modifications seront communiquées à tous les soumissionnaires potentiels. Si la modification est importante, l'OIM peut prolonger le délai de soumission des offres afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable pour intégrer la modification dans leur offre.
ÉTABLISSEMENT DES OFFRES	
10. Coût d'établissement de l'offre	Le soumissionnaire assumera tous les coûts liés à l'établissement et/ou à la soumission de son offre, que celle-ci soit retenue ou non. L'OIM n'est pas responsable de ces coûts, quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'achat.
11. Langue	L'offre ainsi que toute correspondance y relative entre le soumissionnaire et l'OIM doivent être rédigées dans la ou les langues indiquées à la section 3 (Fiche d'information).
12. Documents constitutifs de l'offre	L'offre comprendra les documents suivants accompagnés des formulaires connexes, dont les détails sont fournis à la section 3 (Fiche d'information) : a) Documents permettant de déterminer l'admissibilité et les qualifications du soumissionnaire ; ▪ Copie du Registre du commerce (RCCM) ▪ Copie du certificat d'Immatriculation fiscal/NIF en cours de validité ▪ Une copie du Relevé d'identité Bancaire (RIB) au nom du soumissionnaire (société) ▪ Une copie de la déclaration de conformité signée ; ▪ Une copie du Formulaire VIS_WAVE remplis et signé (ci-joint)

	▪ Une copie de l'UN Code de conduite du fournisseur (formulaire signé) ▪ Expérience du fournisseur dans le domaine et dans la région pour laquelle il soumet son offre : Le soumissionnaire devra justifier d'une expérience avérée dans la fourniture et la livraison de denrées alimentaires en présentant au moins trois (3) références de marchés similaires exécutés avec succès au cours des trois (3) dernières années dans la région pour laquelle il soumet son offre. Les preuves acceptées pourront inclure des contrats, bons de commande ou attestations de bonne exécution. Ces références devront démontrer la capacité du soumissionnaire à gérer des approvisionnements et des livraisons de grande ampleur, notamment pour des volumes pouvant atteindre ou dépasser 100 tonnes par semaine. ▪ Chiffre d'affaires : Le soumissionnaire doit avoir réalisé au moins 100 000 000 GNF de chiffre d'affaires l'année dernière. (Dans le cas d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association, l'ensemble des parties doivent satisfaire à cette exigence.) ▪ Capacité financière : Le soumissionnaire doit prouver qu'il dispose des ressources financières nécessaires pour exécuter le marché en fournissant l'un des documents suivants : - Un relevé bancaire datant de moins de trois (3) mois montrant un solde d'au moins 100 000 000 GNF ; ou - Une attestation bancaire confirmant que le soumissionnaire dispose d'une capacité financière d'au moins 100 000 000 GNF ; ou - Une lettre de la banque faisant référence à l'appel d'offres ITB001/GN10/08/2026 et confirmant que le soumissionnaire peut mobiliser les fonds nécessaires pour réaliser le marché b) Offre technique ; ▪ Soumettre le minimum spécifications techniques standard complètes des articles proposés, ▪ Existence d'une infrastructure de stockage dans la région pour laquelle il soumet son offre : Le soumissionnaire devra disposer d'un magasin, d'un entrepôt ou de toute autre installation de stockage opérationnelle dans la région concernée, permettant d'assurer la disponibilité, la conservation et la distribution des denrées alimentaires objet du présent marché. Les installations devront contenir en permanence et de manière démontrable au moins 60 % des articles figurant dans la liste des biens du marché. À cet effet, le soumissionnaire devra fournir l'adresse complète du site ainsi que des photographies récentes des installations et des stocks disponibles. c) Offre financière ▪ Bordereau de prix ▪ Validité de l'offre (devis) ▪ Acceptation du fournisseur le délai maximum du règlement de la facture 30 jours après la livraison. ▪ Délai de livraison du fournisseur (02 jours après réception du bon de commande) d) Garantie d'offre (si nécessaire)
13. Documents permettant de déterminer l'admissibilité et les	Le soumissionnaire doit fournir des documents permettant d'attester de son statut de fournisseur qualifié et remplissant les conditions requises en complétant les formulaires reproduits à la section 7 et en fournissant les documents requis qui y sont indiqués. Pour qu'un

qualifications du soumissionnaire	marché soit attribué à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être justifiées à la satisfaction de l'OIM.
14. Offre technique	Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre technique en utilisant le formulaire reproduit à la section 7 et en tenant compte des exigences de l'appel d'offres.
15. Bordereau de prix	Le bordereau de prix est établi à l'aide du formulaire reproduit à la section 7, en tenant compte des prescriptions énoncées dans l'appel d'offres. Les prix et rabais proposés par le soumissionnaire doivent être conformes aux exigences indiquées ci-après : • Tous les articles et lots (le cas échéant) doivent être indiqués et tarifés séparément ; • Le prix à indiquer est le prix total de l'offre sans rabais ; • Le soumissionnaire doit indiquer les éventuels rabais inconditionnels et leur mode d'application ; • Les règles INCOTERMS sont régies par l'édition 2020 des INCOTERMS, publiée par la Chambre de commerce internationale. Les règles INCOTERMS et le lieu de destination sont précisés à la section 5 (Liste des besoins) ; • Les prix indiqués par le soumissionnaire resteront fixes pendant la durée d'exécution du contrat par le soumissionnaire et ne pourront en aucun cas être modifiés, sauf indication contraire à la section 3 (Fiche d'information). Toute offre prévoyant un prix ajustable sera considérée comme non conforme et sera rejetée ; • Toutefois, si, conformément à la section 3 (Fiche d'information), les prix indiqués par le soumissionnaire sont susceptibles d'être ajustés au cours de l'exécution du contrat, une offre présentée avec un devis à prix fixe ne sera pas rejetée, mais l'ajustement de prix sera considéré comme nul ; • S'il est indiqué à la section 3 (Fiche d'information) que l'appel d'offres porte sur des marchés individuels (lots) et sauf indication contraire dans cette même section, les prix indiqués doivent correspondre à la totalité (100 %) des articles mentionnés pour chaque lot et à la totalité (100 %) des quantités indiquées pour chaque article d'un lot. Les soumissionnaires qui souhaitent offrir une réduction de prix (rabais) en cas de lots multiples doivent préciser le rabais applicable.
16. Monnaie des offres	Tous les prix sont exprimés dans la ou les monnaies indiquées à la section 3 (Fiche d'information). Si les offres sont libellées dans des monnaies différentes, à des fins de comparaison des différentes offres : • L'OIM convertira la monnaie indiquée dans l'offre dans la monnaie qu'elle privilégie, conformément au taux de change opérationnel de l'Organisation en vigueur à la date de clôture de l'offre ; et • Dans le cas où elle retiendrait une offre libellée dans une monnaie différente de la monnaie privilégiée indiquée à la section 3 (Fiche d'information), l'OIM se réserve le droit d'attribuer le marché dans la monnaie de son choix, en utilisant la méthode de conversion susmentionnée.
17. Droits et taxes	L'Organisation internationale pour les migrations est exonérée de tout impôt direct, à l'exception de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que de tout droit de douane, restrictions et droits de même nature à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Tous les devis doivent être présentés nets de tout impôt direct et de tout autre droit et taxe, sauf indication contraire ci-après : Tous les prix doivent :

	☒ Exclure la TVA et tout autre impôt indirect applicable.
18. Durée de validité des offres	Les offres sont valables pour la durée indiquée à la section 3 (Fiche d'information) à compter de la date limite de soumission des offres. Une offre valable pour une durée plus courte peut être rejetée par l'OIM et considérée comme non recevable. Pendant la durée de validité des offres, l'offre initiale du soumissionnaire, y compris la disponibilité du personnel clé, les taux proposés et le prix total, ne pourra être modifiée. Dans des circonstances exceptionnelles, l'OIM pourra demander aux soumissionnaires de prolonger la durée de validité de leurs offres avant l'expiration de celle-ci. La demande et les réponses seront formulées par écrit et seront considérées comme faisant partie intégrante de l'offre. Si le soumissionnaire accepte de prolonger la durée de validité de son offre, il le fera sans modifier l'offre initiale, mais devra prolonger d'autant la durée de validité de la garantie d'offre, si une telle garantie est requise, conformément à l'article 19 (Garantie d'offre). Le soumissionnaire a le droit de refuser de prolonger la durée de validité de son offre sans renoncer à la garantie d'offre, si requise. Le cas échéant, il sera mis fin à l'évaluation de l'offre.
19. Garantie d'offre	Dans le cas où une garantie d'offre est exigée, conformément à la section 3 (Fiche d'information), celle-ci doit être fournie pour le montant et sous la forme indiquée à la section 3. La garantie d'offre est valable pendant au moins trente (30) jours après la date limite de validité de l'offre. La garantie d'offre doit être jointe à l'offre. Si une offre ne comporte pas de garantie alors que celle-ci est demandée dans l'appel d'offres, cette offre sera rejetée. Si le montant ou la durée de validité de la garantie d'offre sont inférieurs à ceux prescrits par l'OIM, celle-ci rejettera l'offre. Si une soumission par voie électronique est autorisée conformément à la section 3 (Fiche d'information), les soumissionnaires devront ajouter une copie de la garantie d'offre dans leur soumission et l'original de la garantie devra être envoyé par coursier ou remis en main propre conformément aux instructions données à la section 3. Les garanties d'offre des soumissionnaires non retenus seront restituées le plus rapidement possible et au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité des offres fixée par l'OIM conformément à l'article 18 (Durée de validité des offres). La garantie d'offre peut être conservée par l'OIM et l'offre rejetée si une ou plusieurs des conditions suivantes sont réunies : ● Le soumissionnaire retire son offre pendant la durée de validité indiquée à la section 3 (Fiche d'information), où ; ● Le soumissionnaire retenu : ○ Ne signe pas le contrat après l'attribution du marché par l'OIM ; où ○ N'est pas en mesure de fournir la garantie de bonne exécution, une copie des assurances ou tout autre document que l'OIM peut exiger comme condition préalable à l'entrée en vigueur du contrat susceptible de lui être attribué.
20. Coentreprise, consortium ou association	Si le soumissionnaire est un groupe de personnes morales qui formeront ou ont formé une coentreprise, un consortium ou une association aux fins de l'appel d'offres, chacune de ces personnes morales confirmera dans l'offre conjointe :

	● Qu'une partie ait été désignée entité principale et dûment investie du pouvoir d'engager légalement les membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association conjointement et solidairement, ce qui sera attesté par un accord dûment notarié entre personnes morales devant être soumis avec l'offre ; et ● Que si le marché leur est attribué, le contrat sera conclu entre l'OIM et l'entité principale désignée, qui agira au nom et pour le compte de toutes les entités qui composent la coentreprise. Après la date limite de soumission des offres, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou l'association ne peut changer sans l'accord écrit préalable de l'OIM. Si l'offre d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association est retenue, l'OIM attribuera le marché à la coentreprise, représentée par l'entité principale désignée par celle-ci. L'entité principale signera le contrat au nom et pour le compte de toutes les autres entités membres. L'entité principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association se conformeront aux dispositions de l'article 21 du présent document relatif à la présentation d'une offre unique. Dans la description de la structure de la coentreprise, du consortium ou de l'association dans l'offre et dans l'accord de coentreprise, de consortium ou d'association, il convient de définir clairement le rôle attendu de chacune des entités constitutives de la coentreprise dans l'exécution des prescriptions énoncées dans l'appel d'offres. Toutes les entités qui composent la coentreprise, le consortium ou l'association sont soumises par l'OIM à une évaluation visant à vérifier qu'elles remplissent les conditions requises et ont les qualifications voulues. Une coentreprise, un consortium ou une association qui présente ses résultats passés et son expérience doit clairement faire la distinction entre : ● Les activités menées conjointement par la coentreprise, le consortium ou l'association ; et ● Les activités menées par les entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou de l'association. Les contrats exécutés précédemment par des experts individuels travaillant à titre privé mais qui sont ou ont été temporairement associés à l'une des entreprises membres de la coentreprise ne peuvent être revendiqués dans la présentation des références individuelles comme une expérience professionnelle par la coentreprise, le consortium, l'association ou par ses membres, mais uniquement par les experts eux-mêmes. Le recours à des coentreprises, consortiums ou associations est encouragé en cas de besoins multisectoriels de grande valeur, lorsque l'éventail des compétences et des ressources requises risque de ne pas être disponible au sein d'une seule entreprise.
21. Offre unique	Le soumissionnaire (y compris les membres individuels d'une coentreprise) ne peut présenter qu'une seule offre, en son nom propre ou au nom d'une coentreprise. Les offres présentées par deux soumissionnaires ou plus seront rejetées dans les cas suivants : ● Les soumissionnaires ont au moins un partenaire majoritaire, un directeur ou un actionnaire en commun ; ● L'un des soumissionnaires reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de la part de l'autre/des autres ;

	• Les soumissionnaires ont le même représentant légal aux fins du présent appel d'offres ; • Les soumissionnaires ont entre eux, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, une relation qui les met en position d'avoir accès à des informations sur l'offre d'un autre soumissionnaire ou d'exercer une influence sur cette offre dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres ; • Les soumissionnaires sont sous-traitants l'un de l'autre, ou un sous-traitant d'une offre soumet une autre offre en son nom propre en tant que soumissionnaire principal ; ou certains membres du personnel clé proposés pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participent à plus d'une offre reçue dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. Cette exigence relative au personnel ne s'applique pas aux sous-traitants participant à plus d'une offre.
22. Offres alternatives	Sauf indication contraire à la section 3 (Fiche d'information), les offres alternatives ne sont pas prises en considération. Si la section 3 l'autorise, un soumissionnaire peut soumettre une offre alternative uniquement s'il soumet aussi une offre conforme aux prescriptions énoncées dans l'appel d'offres. Si les conditions d'acceptation de l'offre sont réunies ou les justifications sont clairement établies, l'OIM se réserve le droit d'attribuer un marché sur la base d'une offre alternative. Si des offres multiples/alternatives sont soumises, l'« offre principale » et l'« offre alternative » doivent être clairement identifiées. Si aucune indication n'est fournie pour distinguer l'offre principale de l'offre alternative ou des offres alternatives, toutes les offres seront rejetées.
23. Conférence préalable	S'il y a lieu, une conférence préalable sera organisée conformément aux instructions, à la date, à l'heure et au lieu indiqués à la section 3 (Fiche d'information). S'il est indiqué à la section 3 que la participation à la conférence préalable est obligatoire, les soumissionnaires qui ne sont pas présents ne seront pas autorisés à soumettre une offre dans le cadre du présent appel d'offres. S'il est indiqué à la section 3 que la participation à la conférence préalable n'est pas obligatoire, la non-participation d'un soumissionnaire intéressé n'entraînera pas sa disqualification. L'OIM ne donnera aucune réponse officielle aux questions des soumissionnaires concernant l'appel d'offres ou la procédure d'appel d'offres au cours de la conférence préalable. Toutes les questions doivent être soumises conformément à l'article 41 (Précisions concernant les offres). La conférence préalable est organisée dans le seul but de fournir des informations générales. Sans préjudice des dispositions de l'article 26 (Responsabilité des soumissionnaires), les soumissionnaires ne se fonderont sur aucune information, déclaration ou affirmation faite lors de la conférence préalable, à moins que cette information, déclaration ou affirmation ne soit confirmée par écrit par l'OIM. Le procès-verbal de la conférence préalable sera diffusé comme indiqué à la section 3 (Fiche d'information). Aucune déclaration verbale faite au cours de la conférence ne modifiera les conditions générales de l'appel d'offres, à moins que cette déclaration ne figure expressément dans le procès-verbal de la conférence ou ne soit publiée/affichée en tant qu'amendement à l'appel d'offres.
24. Inspection de site	S'il y a lieu, une inspection de site sera organisée conformément aux instructions, à la date, à l'heure et au lieu indiqués à la section 3 (Fiche d'information).

	S'il est indiqué à la section 3 que la présence à l'inspection de site est obligatoire, les soumissionnaires qui n'y assistent pas ne seront pas autorisés à soumettre une offre dans le cadre du présent appel d'offres. S'il est indiqué à la section 3 que la présence à l'inspection de site n'est pas obligatoire, la non-participation d'un soumissionnaire intéressé n'entraînera pas sa disqualification. Il incombe aux soumissionnaires qui participent à une inspection de site de demander et d'obtenir tout visa nécessaire à leur participation. Avant d'assister à l'inspection de site, les soumissionnaires doivent signer une déclaration de renonciation à toute indemnisation déchargeant l'OIM de toute responsabilité dans les cas suivants : i) Perte ou endommagement de tout bien immobilier ou effet personnel ; ii) Dommages corporels causés à toute personne, maladie ou décès ; iii) Pertes financières ou dépenses résultant de l'inspection de site ; et iv) Transport par l'OIM vers le site (le cas échéant) en cas d'accident ou d'acte de malveillance de la part de tiers. L'OIM ne donnera aucune réponse officielle aux questions des soumissionnaires concernant l'appel d'offres ou la procédure d'appel d'offres lors de l'inspection de site. Toutes les questions doivent être soumises conformément à l'article 8 (Précisions sur le dossier d'appel à la concurrence). Une inspection de site sera effectuée dans le seul but de fournir des informations générales. Sans préjudice des dispositions de l'article 26 (Responsabilité des soumissionnaires), les soumissionnaires ne se fonderont sur aucune information, déclaration ou affirmation faite lors d'une inspection de site, à moins que cette information, déclaration ou affirmation ne soit confirmée par écrit par l'OIM.
25. Erreurs ou omissions	Les soumissionnaires signaleront immédiatement à l'OIM par écrit toute ambiguïté, erreur, omission, divergence, incohérence ou autre défaut dans une partie quelconque de l'appel d'offres, en donnant toutes les précisions voulues à cet égard. Les soumissionnaires se garderont de tirer profit de ces ambiguïtés, erreurs, omissions, divergences, incohérences ou autres défauts.
26. Responsabilité du soumissionnaire de s'informer	Les soumissionnaires sont tenus de s'informer en vue de l'établissement de leur offre. À cet égard, ils doivent veiller à : ● S'informer pleinement sur tous les aspects de l'appel d'offres, y compris le contrat et tous les autres documents figurant ou mentionnés dans le présent appel d'offres et les examiner ; ● Passer en revue l'appel d'offres pour s'assurer qu'ils disposent d'une copie complète de tous les documents ; ● Demander toute autre information pertinente pour le projet ainsi que la portée des prescriptions, pour autant que cette demande soit raisonnable, et les examiner ; ● Vérifier toutes les affirmations, déclarations et informations pertinentes, y compris celles qui figurent ou sont mentionnées dans l'appel d'offres ou qui ont été faites oralement lors d'une réunion de clarification ou d'une inspection de site ou lors de toute discussion tenue avec l'OIM, ses employés ou ses agents ; ● Assister à toute conférence préalable ou à toute inspection de site si celles-ci sont obligatoires conformément aux dispositions du présent appel d'offres ;

	● S'informer des exigences des autorités compétentes et des lois qui s'appliquent, ou pourraient s'appliquer à l'avenir, en ce qui concerne la fourniture des biens, des travaux et/ou des services, et les respecter pleinement ; et ● Évaluer eux-mêmes la nature et l'étendue des biens, des travaux et/ou des services requis, tels qu'ils figurent à la section 5 (Liste des besoins), et tenir dûment compte de toutes les prescriptions dans leur offre. Les soumissionnaires déclarent avoir compris que l'OIM, ses directeurs, employés et agents ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie (expresse ou implicite) quant à l'exactitude, l'actualité et l'exhaustivité du présent appel d'offres ou de toute autre information fournie aux soumissionnaires.
27. Aucun changement important de situation	Le soumissionnaire informera l'OIM de tout changement de situation survenant au cours de la procédure d'appel d'offres, y compris mais sans s'y limiter : ● Un changement ayant une incidence sur toute déclaration, accréditation, licence ou approbation ; ● Des changements organisationnels majeurs, une restructuration de l'entreprise, une reprise, un rachat ou un événement similaire ayant une incidence sur le fonctionnement et/ou le financement du soumissionnaire ou de ses principaux sous-traitants ; ● Une modification de toute information sur laquelle l'OIM pourrait s'appuyer pour évaluer les offres.
SOUMISSION DES OFFRES ET OUVERTURE DES OFFRES	
28. Instructions relatives à la soumission des offres	Le soumissionnaire doit présenter une offre complète et dûment signée, accompagnée des documents et formulaires requis indiqués à la section 3 (Fiche d'information). Le bordereau de prix doit être soumis en même temps que l'offre technique. L'offre sera remise selon la méthode indiquée à la section 3. L'offre sera signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment habilitées à le faire. L'autorisation sera communiquée au moyen d'un document attestant de cette autorisation, délivré par le représentant légal de l'entité soumissionnaire, ou, si cela est demandé, d'une procuration. Les soumissionnaires doivent être conscients du fait que la soumission d'une offre suppose en soi la pleine acceptation des conditions contractuelles de l'OIM.
29. Date limite de soumission des offres	Des offres complètes doivent être reçues par l'OIM au plus tard 22 November 2026 A 11H29 GMT par courrier électronique iompublicprocurementgn10@iom.int Avec Référence d'appel d'offre : ITB001/GN10/08/2026 Contrat Accord cadre de fourniture des kits de la réintégration_ Denrées alimentaires. Les offres doivent être soumises exclusivement à l'adresse de réception indiquée dans le présent appel d'offres. Toute offre transmise à une autre adresse, envoyée aux adresses réservées aux demandes de clarification ou mettant en copie (CC) des adresses non autorisées sera rejetée. En cas de doute sur le fuseau horaire applicable, veuillez consulter le site http://www.timeanddate.com/worldclock/. Il incombe aux soumissionnaires de veiller à ce que leur offre soit reçue avant la date et l'heure de clôture. L'OIM ne saurait être tenue responsable de retards occasionnés par le service de messagerie ou de tout autre problème technique et ne tient compte que de la date et de l'heure réelles de réception de l'offre par l'Organisation. L'OIM peut, à sa discrétion, prolonger la date limite de soumission des offres en modifiant le dossier d'appel à la concurrence conformément à l'article 9 (Modification du dossier d'appel

	à la concurrence). Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'OIM et des soumissionnaires en vigueur jusqu'à la date limite précédente seront alors soumis à la nouvelle date limite.
30. Retrait, substitution et modification des offres	Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre après l'avoir soumise à tout moment avant la date limite de soumission, en envoyant à l'OIM un avis écrit dûment signé par un représentant habilité, accompagné d'une copie de l'autorisation (ou d'une procuration). La substitution ou la modification de l'offre, le cas échéant, doit accompagner l'avis écrit correspondant. Tous les avis doivent être soumis de la même manière que les offres et porter une des mentions suivantes : « RETRAIT », « SUBSTITUTION » OU « MODIFICATION ». Cependant, après la date limite de soumission des offres, celles-ci resteront valables et pourront être acceptées par l'OIM pendant toute la durée de validité des offres, qui pourra être prolongée. Les offres dont le retrait est demandé avant la date limite sont mises à la disposition du soumissionnaire qui les a présentées, qui doit les récupérer dans un délai de 15 jours à compter de leur retrait, faute de quoi l'OIM aura le droit de se débarrasser de cette offre sans l'ouvrir et sans autre avis au soumissionnaire. L'OIM n'est en aucun cas tenue de renvoyer l'offre au soumissionnaire à ses frais.
31. Conservation des offres	Les offres reçues avant la date limite de soumission et l'heure d'ouverture seront conservées en lieu sûr et ne seront pas ouvertes avant la date d'ouverture des offres indiquée à la section 3 (Fiche d'information). L'OIM ne pourra être tenue responsable de l'ouverture prématurée d'une offre envoyée à la mauvaise adresse et/ou mal identifiée.
32. Ouverture des offres	Les offres seront ouvertes par un comité formé par l'OIM et composé d'au moins deux (2) membres du personnel. Les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture des plis si cette possibilité est prévue au titre de la section 3 (Fiche d'information). Le nom des soumissionnaires, les modifications, les retraits, les prix, l'état des étiquettes et des scellés des enveloppes, le nombre de dossiers ou de documents et toute autre précision que l'OIM pourra juger appropriée seront annoncés lors de l'ouverture et consignés dans le rapport d'ouverture, qui ne pourra être consulté que par les soumissionnaires ayant présenté une offre au cours d'une période de trente jours à compter de la date d'ouverture. Les informations qui ne figurent pas dans le rapport d'ouverture des plis ne seront pas communiquées aux soumissionnaires. Aucune offre ne sera rejetée au stade de l'ouverture, sauf en cas de dépôt tardif.
33. Offres tardives	Toute offre reçue par l'OIM après la date limite de soumission des offres sera détruite, à moins que le soumissionnaire ne demande qu'elle lui soit renvoyée et qu'il assume la responsabilité et les frais liés à la restitution du dossier d'appel d'offres. Dans des circonstances exceptionnelles, une offre tardive peut être acceptée s'il est établi qu'elle a été envoyée suffisamment tôt avant la clôture de l'appel d'offres et que le retard ne pouvait être raisonnablement prévu par le soumissionnaire ou qu'il était dû à un cas de force majeure.
ÉVALUATION DES OFFRES	
34. Confidentialité	Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation et à la comparaison des offres, ainsi qu'à la recommandation d'adjudication, ne sera divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne n'étant pas officiellement concernée par ce processus, même après la publication de l'attribution du marché. Toute tentative d'un soumissionnaire ou de toute personne agissant en son nom visant à influencer l'OIM lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des offres ou des décisions relatives à l'attribution du marché peut, sur décision de l'Organisation, entraîner le

	rejet de l'offre et l'application des procédures de sanction des fournisseurs en vigueur à l'OIM.
35. Évaluation des offres	L'OIM procédera à l'évaluation des offres en appliquant les méthodes et les critères définis dans le présent appel d'offres. Aucun autre critère ou méthode ne pourra être appliqué. L'OIM procédera à l'évaluation uniquement sur la base des offres reçues en fonction des critères d'évaluation énoncés à la section 4. L'évaluation des offres se fera selon les étapes suivantes : a) Examen préliminaire ; b) Évaluation des qualifications et de l'admissibilité ; c) Évaluation des offres techniques ; d) Évaluation du prix des offres jugées globalement conformes. Une fois l'évaluation terminée, mais avant l'attribution du marché, l'OIM soumettra le soumissionnaire recommandé pour l'attribution à une évaluation de qualification a posteriori (s'il n'y a pas eu de préqualification), conformément à l'article 40 (Qualification a posteriori).
36. Examen préliminaire	L'OIM examinera les offres au regard des prescriptions minimales en matière de documents pour déterminer si elles sont complètes, si les documents ont été dûment signés et si les offres sont globalement en ordre. Il ne s'agit là que de quelques-uns des indicateurs pouvant être utilisés à ce stade. L'OIM se réserve le droit de rejeter toute offre à ce stade.
37. Évaluation des qualifications et de l'admissibilité	Les qualifications et l'admissibilité du soumissionnaire seront évaluées au regard des prescriptions minimales en la matière indiquées à la section 4 (Critères d'évaluation) et à l'article 4 (Soumissionnaires remplissant les conditions requises).
38. Évaluation des offres techniques	Une évaluation technique visant à déterminer la conformité générale sera effectuée selon les critères énoncés à la section 4 (Critères d'évaluation). Si l'offre s'écarte, sur un ou plusieurs aspects, des spécifications techniques minimales et/ou des conditions de livraison indiquées à la section 5 (Liste des besoins), elle ne sera pas considérée comme globalement conforme et ne fera pas l'objet d'une évaluation plus approfondie.
39. Évaluation des prix	Le prix des offres jugées globalement conformes sera comparé afin d'identifier l'offre la plus globalement conforme dont le coût total est le plus bas pour l'OIM.
40. Qualification a posteriori	L'OIM se réserve le droit de procéder à une évaluation de qualification a posteriori afin de déterminer, à sa satisfaction, la validité des informations fournies par le soumissionnaire. Cet exercice doit être entièrement documenté et peut comprendre, sans s'y limiter, tout ou partie des activités suivantes : a) Vérification de l'exactitude, de la justesse et de l'authenticité des informations fournies par le soumissionnaire ; b) Validation du degré de conformité aux prescriptions de l'appel d'offres et aux critères d'évaluation sur la base de ce qui a été constaté jusqu'à présent par l'équipe d'évaluation ; c) Enquête et vérification des références auprès des entités gouvernementales compétentes, de clients antérieurs ou de toute autre entité susceptible d'avoir fait affaire avec le soumissionnaire ; d) Enquête et vérification des références auprès de clients précédents pour ce qui est

	des résultats obtenus dans le cadre de contrats en cours ou achevés, notamment en procédant à des inspections physiques des travaux précédents, si cela est jugé nécessaire ; e) Inspection physique des bureaux, succursales ou autres lieux d'activité du soumissionnaire, avec ou sans préavis au soumissionnaire ; f) Tout autre moyen que l'OIM pourra juger approprié, à n'importe quel stade de la procédure de sélection, avant l'attribution du marché.
41. Précisions concernant les offres	L'OIM peut demander des précisions ou des informations complémentaires par écrit aux soumissionnaires à tout moment de la procédure d'évaluation. Les réponses des soumissionnaires ne doivent en aucun cas porter modification de la substance ou du prix de l'offre, sauf si des erreurs arithmétiques découvertes par l'OIM lors de l'évaluation des offres doivent être corrigées, conformément à l'article 25 des Instructions aux soumissionnaires (Erreurs ou omissions). L'OIM peut utiliser ces informations pour interpréter et évaluer l'offre en question, mais elle n'est pas obligée d'en tenir compte.
42. Conformité de l'offre	La détermination par l'OIM de la conformité d'une offre doit être basée sur le contenu de l'offre elle-même. Une offre globalement conforme est une offre qui respecte toutes les conditions et spécifications du dossier d'appel d'offres sans écart, réserve ou omission non négligeable, à savoir une divergence, réserve ou omission qui : a) A une incidence significative sur la portée, la qualité ou le rendement des biens, services et/ou travaux indiqués dans le contrat ; ou b) Limite de quelque manière que ce soit et de façon incompatible avec le dossier d'appel d'offres, les droits de l'OIM ou les obligations du soumissionnaire au titre du contrat ; ou c) Si elle était rectifiée, défavoriserait la position concurrentielle des autres soumissionnaires présentant une offre globalement conforme. Si une offre n'est pas globalement conforme, elle sera rejetée par l'OIM et le soumissionnaire ne pourra pas la mettre en conformité en procédant à une correction de l'écart, de la réserve ou de l'omission non négligeable.
43. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions	Pour autant qu'une offre soit globalement conforme, l'OIM peut ignorer tout défaut de conformité ou toute omission dans l'offre qui, selon elle, ne constitue pas un écart non négligeable, à savoir une question de forme et non de fond, qui peut être corrigée ou supprimée sans porter préjudice aux autres soumissionnaires. Si une offre est globalement conforme, l'OIM peut demander au soumissionnaire de fournir les informations ou les documents nécessaires dans un délai raisonnable pour rectifier les défauts de conformité ou les omissions peu importantes dans l'offre, compte tenu des prescriptions en matière de documents. Cette omission ne doit pas être liée à un quelconque aspect du prix de l'offre. Si le soumissionnaire ne se conforme pas à cette demande, son offre peut être rejetée. Pour les offres qui ont passé l'examen préliminaire, l'OIM vérifiera et corrigera les erreurs arithmétiques de la manière suivante : a) En cas de divergence entre le prix unitaire et le total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaut et le total correspondant au poste budgétaire est corrigé, sauf si, de l'avis de l'OIM, la virgule décimale est manifestement mal placée dans le prix unitaire ; dans ce cas, c'est le total indiqué pour le poste budgétaire qui fait foi et le prix unitaire est corrigé ;

	b) En cas d'erreur dans un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévalent et le total est corrigé ; et c) En cas de divergence entre les montants en lettres et ceux en chiffres, le montant en lettres prévaut, sauf si le montant exprimé en lettres est lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaut. Si le soumissionnaire qui a présenté l'offre évaluée la moins élevée n'accepte pas que les erreurs soient corrigées, son offre sera rejetée et sa garantie d'offre pourra être retenue.
44. Droit d'accepter toute offre et de rejeter tout ou partie des offres	L'OIM se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure d'appel d'offres et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du marché, sans engager sa responsabilité auprès du ou des soumissionnaires concernés ni avoir l'obligation d'informer le ou les soumissionnaires concernés du motif de sa décision. L'OIM n'est pas tenue d'attribuer le marché au soumissionnaire de l'offre la moins élevée.
45. Échantillons	Si les dispositions de la section 5 (Liste des besoins) l'exigent, des échantillons gratuits qui ne seront pas restitués doivent être fournis avant la date limite de soumission des offres afin que l'OIM ou son représentant puisse évaluer et tester l'article et/ou l'emballage et le conditionnement avant toute attribution. Les échantillons feront l'objet d'un examen technique et d'une analyse en laboratoire, le cas échéant. Les échantillons fournis à l'OIM ne devront pas être restitués, sauf indication contraire. Ils doivent porter le numéro de l'appel d'offres. Si un soumissionnaire ne fournit pas les échantillons ou les documents demandés par l'OIM en temps voulu, l'Organisation peut déclarer l'offre non retenue.
ATTRIBUTION DU MARCHÉ	
46. Critères d'attribution	En cas d'adjudication, pour chaque lot, l'OIM pourra attribuer un accord-cadre (LTA) à un ou plusieurs soumissionnaires dont les offres auront été jugées techniquement conformes et financièrement compétitives. L'OIM se réserve le droit de mener des négociations sur le contenu de l'offre avec le(s) soumissionnaire(s) recommandé(s) pour l'attribution de chaque lot.
47. Droit de modifier une prescription au moment de l'adjudication	Au moment de l'attribution du marché, l'OIM se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de biens, de travaux et/ou de services indiquée initialement à la section 5 (Liste des besoins), pour autant que cela ne dépasse pas les pourcentages indiqués à la section 3 (Fiche d'information), et sans modification des prix unitaires ou des autres conditions de l'offre et du dossier d'appel d'offres.
48. Avis d'adjudication	Avant l'expiration de la durée de validité des offres, l'OIM informera le soumissionnaire retenu par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal, que son offre a été acceptée. Il convient de noter que, s'il n'est pas déjà enregistré au niveau approprié sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, le soumissionnaire devra compléter la procédure d'enregistrement sur le Portail mondial avant la signature et la finalisation du contrat.
49. Compte rendu	Si un soumissionnaire n'est pas retenu, il peut demander un compte rendu à l'OIM. L'objectif de ce compte rendu est d'aborder les points forts et les points faibles de l'offre du soumissionnaire afin d'aider ce dernier à mieux répondre à des appels d'offres de l'OIM à l'avenir. Le contenu des autres offres et leur comparaison avec celle du soumissionnaire ne doivent pas être abordés.
50. Garantie de bonne exécution	Si cela est indiqué à la section 3 (Fiche d'information), le soumissionnaire retenu devra fournir une garantie de bonne exécution du montant indiqué, sous la forme précisée et dans le délai prescrit à compter de la réception du contrat de l'OIM. Les banques émettrices de garanties de bonne exécution doivent être agréées par le contrôleur financier de l'OIM, c'est-à-dire qu'il doit s'agir de banques déclarées aptes à opérer en tant que banque commerciale par la banque centrale du pays. L'OIM restituera sans délai les garanties d'offre des soumissionnaires non retenus conformément à l'article 19 (Garantie d'offre).

	Le fait que l'adjudicataire ne fournisse pas la garantie de bonne exécution susmentionnée ou ne signe pas le contrat constitue un motif suffisant pour lui faire perdre la garantie d'offre et annuler l'attribution du marché. Dans ce cas, l'OIM pourra attribuer le marché au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre globalement conforme la moins élevée et dont l'Organisation estime qu'il possède les qualifications requises pour exécuter le contrat de manière satisfaisante.
51. Garantie bancaire pour paiement anticipé	Sauf lorsque les intérêts de l'OIM l'exigent, la pratique habituelle de l'Organisation est de ne pas effectuer de paiement anticipé (c'est-à-dire des paiements effectués avant réception des produits). Si un paiement anticipé est autorisé conformément à la section 3 (Fiche d'information), et si cela est indiqué, le soumissionnaire doit présenter une garantie bancaire correspondant au montant total du paiement anticipé. Les banques émettant des garanties bancaires doivent être agréées par le contrôleur financier de l'OIM, c'est-à-dire qu'il doit s'agir de banques déclarées aptes à opérer en tant que banque commerciale par la banque centrale du pays.
52. Pénalités	Si cela est indiqué à la section 3 (Fiche d'information), l'OIM fera payer des pénalités pour les dommages et/ou les risques causés à l'OIM résultant d'un retard du prestataire ou du non-respect de ses obligations au titre du contrat.
53. Contestation de la procédure	Tout soumissionnaire qui estime avoir été traité injustement dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres ou de tout marché susceptible d'être attribué à l'issue de cette procédure peut déposer une plainte auprès de mscu@iom.int .

SECTION 3 : FICHE D'INFORMATION

Les précisions suivantes complètent ou modifient les dispositions de la section 2 (Instructions aux soumissionnaires). En cas de divergence, les dispositions du présent document prévalent sur celles de la section 2.

Article de la section 2 correspondant		Instructions/prescriptions particulières
1.	Portée	Le numéro de référence du présent appel d'offres est le suivant : ITB001/GN10/08/2026 Marché relatif à la fourniture et à la livraison de kits de denrées alimentaires pour l'assistance à la réintégration des bénéficiaires directs du projet MPRR_SSA, sous un accord-cadre (LTA) pour des livraisons récurrentes, pour une durée initiale de douze (12) mois renouvelable, dans les régions de Kindia, Boké, Mamou, Labé, Kankan et N'Zérékoré L'ACCORD CADRE consiste à la fourniture des biens pour la réintégration rapide des migrants au compte du projet MPRR (RR.0342) à Kindia, Boké, Mamou, Labé, Kankan et N'Zérékoré selon les conditions décrites à la section 5. Sur la base des résultats du présent appel d'offres, l'OIM entend conclure plusieurs accords à long terme non exclusifs avec les soumissionnaires retenus pour la fourniture des produits/biens indiqués en quantité indéfinie, à l'appui des opérations de l'Organisation. Si l'OIM signe un ou plusieurs accords à long terme, les dispositions suivantes s'appliquent au contrat. Le soumissionnaire retenu accordera les mêmes conditions à toute autre organisation du système des Nations Unies qui souhaite en bénéficier, après accord écrit de l'OIM. La durée prévue de l'accord à long terme est de : douze (12) mois renouvelable pour une durée supplémentaire de douze (12) mois (1+1), d'un commun accord entre les parties et sur disponibilité des fonds sur le projet, la durée du projet et sur la satisfaction de la performance du fournisseur. Les accords à long terme sont considérés comme non exclusifs. Le volume estimé est basé sur une prévision des besoins et ne constitue pas un engagement à commander le volume total indiqué. L'OIM se réserve le droit de conclure des accords à long terme avec plusieurs fournisseurs et de répartir les marchés entre les titulaires d'accords à long terme si cela est dans l'intérêt de l'Organisation. L'attribution d'un bon de commande (Call-Off Order) dans le cadre de l'accord-cadre (Long-Term Agreement) peut être soumise à une mise en concurrence secondaire entre les fournisseurs titulaires de l'accord lorsque l'écart de prix proposé est marginal (c'est-à-dire inférieur à 5 %). Cette mise en concurrence secondaire ne pourra en aucun cas servir à renégocier les prix, ceux-ci demeurant fixes pendant toute la durée du LTA. L'évaluation sera plutôt fondée sur des critères tels que la disponibilité des produits, la capacité du fournisseur, les délais de livraison proposés ainsi que les performances

		constatées lors de l'exécution des précédents bons de commande (Call-Off Orders), le cas échéant.
4.	Soumissionnaires remplissant les conditions requises	Tous les soumissionnaires ayant la capacité technique et financière peuvent participer à cette procédure d'appel d'offres : pour les raisons suivantes, • La Vente des produits de première nécessité est destinée aux fournisseurs grossiste et détaillant afin de soutenir l'économie locale. • Il y a suffisamment de fournisseurs potentiels pour une procédure d'appel d'offres. • Pour rendre la fourniture de biens plus efficace, il est nécessaire de prévoir un suivi parmi d'autres produits locaux afin d'aider les bénéficiaires à développer leur petit plan d'affaires pour leurs activités génératrices de revenus. • Le pays dispose d'un nombre suffisant de fournisseurs, mais la plupart d'entre eux sont informels et possèdent les qualifications et les compétences nécessaires pour fournir des produits de qualité dans des délais courts, ce qui n'intéresserait donc pas les fournisseurs internationaux. • Les soumissionnaires internationaux doivent disposer d'un représentant local dûment établi en Guinée.
5.	Biens, travaux et services répondant aux conditions requises	Les biens faisant l'objet de cet appel d'offres peuvent provenir de tous les pays.
8.	Précisions sur le dossier de mise en concurrence	Coordonnées des personnes à contacter pour obtenir des précisions sur le dossier de mise en concurrence : Point focal: <u>OIM Guinée</u> Adresse: . Camayenne, Rue Di 009 Immeuble Louis Honore , près de la cour suprême Courriel : iomconakryproclog@iom.int; afofana@iom.int ATTENTION : LES OFFRES NE DOIVENT PAS ÊTRE ENVOYÉES À L'ADRESSE CI-DESSUS, MAIS À L'ADRESSE PRÉVUE À CET EFFET INDICUÉE CI-APRÈS (voir l'article 28 de la Fiche d'information). Date limite pour l'envoi de demandes de précisions/questions : Date : 19-Nov-26 Heure : 16 h30 Fuseau horaire :GMT Modalités de communication des informations complémentaires à l'appel d'offres et des précisions/réponses aux demandes de renseignements : Communication directe aux soumissionnaires potentiels par courrier électronique : iomconakryproclog@iom.int; afofana@iom.int
11.	Langue	L'ensemble des offres, des informations, des documents et de la correspondance entre l'OIM et les soumissionnaires dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres seront rédigés en En Français.
14.	Ajustement des prix	Le prix indiqué par le soumissionnaire n'est pas susceptible d'être ajusté au cours de l'exécution du contrat.

		NB : ✓ Après soumission et réception du devis, aucune variation liée à l'augmentation des prix, à l'inflation, aux variations du taux de change ou à tout autre facteur inhérent au marché ne sera acceptée pendant la durée de l'évaluation des offres avant attribution du marché. ✓ En cas de fluctuation exceptionnelle des prix des biens sur le marché validé par l'Etat Guinéen, l'OIM se réserve le droit d'amender le contrat et réviser les prix dans une limite maximale de 25 % du montant initial de chaque article. Le fournisseur doit se conformer aux prix grossiste validé par l'Etat. ✓ En cas de baisse des prix des biens sur le marché quelle que soit la marge, le fournisseur est tenu à se conformer aux prix grossistes validé par l'Etat
15.	Offres partielles (lots)	Les offres partielles à l'intérieur d'un lot ne sont pas autorisées. Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.
16.	Monnaie des offres	Les prix sont indiqués en GNF.
17.	Droits et taxes	Tous les prix doivent : Exclure la TVA et tout autre impôt indirect applicable.
18.	Durée de validité des offres	180 jours
19.	Garantie d'offre	Non requise a la soumission des offres
22.	Offres alternatives	Ne seront pas examinées.
23.	Conférence préalable	Sera organisée. Heure et fuseau horaire : 10 heures Date : 30-Oct-26 Lieu : La conférence des soumissionnaires se tiendra dans les bureaux de l'OIM des régions concernées et/ou à distance via Microsoft Teams pour les fournisseurs disposant d'une adresse électronique valide. Le point focal désigné pour la conférence est : Nom Unité de passation des marchés Courriel : afofana@iom.int. La présence à la conférence préalable : ☒ N'est pas obligatoire ; ☐ Le procès-verbal de la conférence préalable sera diffusé par

		Communication directe aux soumissionnaires potentiels par courrier électronique.
24.	Inspection de site	L'inspection de site : ☐ est obligatoire ; ☒ N'est pas obligatoire.
28.	Instructions relatives à la soumission des offres	Modalités autorisées de soumission des offres autorisées : ☒ Soumission via e-tendering : - Fournisseurs enregistrés - Tous les fournisseurs enregistrés doivent se connecter au Portail Fournisseurs de l'OIM en utilisant le lien suivant : https://supplier-portal.iom.int - Veuillez-vous assurer d'utiliser un ordinateur de bureau ou un ordinateur portable pour un accès optimal. - En cas de difficulté de connexion, veuillez sélectionner l'option « Mot de passe oublié » afin de réinitialiser vos identifiants. - Veuillez consulter les détails de la Demande de Cotation (ITB) et soumettre votre offre en ligne via le portail - Les fournisseurs doivent s'assurer que leur profil fournisseur est complet et à jour (y compris les documents valides requis, conformément à la liste ci-dessous) avant de soumettre leur offre. Tout profil incomplet entraînera le rejet automatique de la soumission. - Nouveaux Fournisseurs - Les fournisseurs ne disposant pas encore d'un enregistrement auprès de l'OIM et souhaitant participer à la présente Demande de Cotation (ITB) ou à toute autre opportunité future sont tenus de compléter au préalable la procédure d'enregistrement via le lien ci-dessous, en veillant à soumettre l'ensemble des documents requis conformement au point a) des critères d'évaluation. Registration link Après avoir complété la procédure d'enregistrement, les nouveaux fournisseurs doivent : - Se connecter au Portail Fournisseurs de l'OIM (https://supplier-portal.iom.int) en utilisant les identifiants nouvellement créés ; - Télécharger l'ensemble des documents requis dans leur profil fournisseur ; - S'assurer que toutes les informations renseignées sont complètes, exactes et à jour avant de soumettre leur candidature. Seuls les fournisseurs disposant d'un profil approuvé, complet et conforme seront éligibles à l'examen de leur offre. ☒ Soumission électronique ; SOUMISSION ÉLECTRONIQUE

		SOUMISSION PAR COURRIEL : iompublicprocurementgn10@iom.int Adresse de soumission des offres : NE PAS ENVOYER L'OFFRE À UNE AUTRE ADRESSE ÉLECTRONIQUE, Y COMPRIS EN COPIE (CC) OU EN COPIE CONFORME INVISIBLE (CCI/BCC). TOUTE OFFRE TRANSMISE EN VIOLATION DE CETTE INSTRUCTION SERA REJETÉE. L'offre technique doit être séparée de celle financière et également la soumission électronique doit se faire dans des courriels distincts. <u>Object des courriels de soumission »</u> ▪ Offre technique : Réponse ITB001/GN10/08/2026 _ Offre technique. ▪ Offre financière : Réponse ITB001/GN10/08/2026 _ Offre financière ▪ Format des fichiers : PDF. ▪ Le nom des fichiers doit comporter un maximum de 60 caractères et ne doit pas contenir de lettres ou caractères spéciaux qui ne font pas partie du clavier ou de l'alphabet latin. ▪ Tous les fichiers doivent être exempts de virus et non corrompus. ▪ Taille maximum des fichiers par transmission : 20 MB ▪ Objet obligatoire du courriel : ✓ Offre technique : Réponse ITB001/GN10/08/2026 _ Offre technique. ✓ Offre financière : Réponse ITB001/GN10/08/2026 _ Offre financière ▪ Si l'offre comporte des fichiers volumineux, il est recommandé d'envoyer ces fichiers dans des courriels distincts avant la date limite de soumission. ▪ En cas de courriels multiples, chaque courriel doit être clairement identifié en indiquant en objet la mention « courriel n° X sur Y » et « courriel n° Y sur Y » dans le dernier. ▪ Il est recommandé de regrouper l'ensemble de l'offre en un nombre aussi réduit que possible de pièces jointes. ▪ Le soumissionnaire doit recevoir un accusé de réception par courrier électronique.
29.	Date limite de soumission des offres :	Date : 22 November 2026 Heure : 11H29. Fuseau horaire : GMT.
32.	Ouverture des offres	☒ Il n'y aura pas d'ouverture publique ;
33.	Date prévue de début de contrat	TBD
47.	Droit de modifier une prescription au	Les quantités peuvent augmenter au maximum de 25 %. Les quantités peuvent diminuer au maximum de 25 %.

	moment de l'adjudication	
48.	Attribution du marché à un ou plusieurs soumissionnaires	Pour chaque lot, l'OIM pourra conclure un accord-cadre (LTA) non exclusif avec un ou plusieurs soumissionnaires dont les offres auront été jugées techniquement conformes et financièrement compétitives.
49.	Type de contrat à attribuer	D2 Fourniture récurrent Voir la section 6 pour un exemple de contrat.
50.	Conditions contractuelles applicables	D2 Voir la section 6.
52.	Garantie de bonne exécution	Non applicable
53.	Paieement anticipé	Non autorisé.
54.	Pénalités	0,1% du prix total du bon de commande émis sera déduit en cas de retard ou de non-respect du calendrier de livraison par le fournisseur. IOM aura le droit de déduire ce montant des factures impayées du fournisseur, le cas échéant. Ces dommages-intérêts prédéterminés ne seront réclamés que lorsque le retard résulte uniquement du défaut du fournisseur. Comme stipulé à l'article 4. Livraison 4.2 (b) du contrat type à utiliser, qui est LEG-D.2. ENTENTE À LONG TERME
	Autres informations relatives à l'appel d'offres	Les marchandises doivent avoir une durée de vie restante d'au moins six (6) mois avant la date d'expiration. Le fournisseur doit garantir la disponibilité du stock pour l'OIM et accorder la priorité aux commandes de l'OIM. Le fournisseur doit également assurer la qualité de toutes les marchandises livrées. Tout article défectueux livré sera retourné pour remplacement, et des mesures disciplinaires seront prises contre le fournisseur si nécessaire.

SECTION 4 : CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères de l'examen préliminaire

Le respect de tous les critères sera vérifié lors de l'examen préliminaire.

Critères	Pièces justificatives
Exhaustivité de l'offre	Tous les documents et la documentation technique demandés à la section 2 (Instructions aux soumissionnaires), article 12, ont été fournis et sont complets, y compris la déclaration de conformité version signé

Le soumissionnaire accepte les conditions contractuelles générales de l'OIM indiquées à la section 6.	Formulaire C : Soumission d'une offre
---	---------------------------------------

Critères de qualification et d'admissibilité

Le respect de tous les critères minimums de qualification et d'admissibilité sera évalué.

Si l'offre est présentée au nom d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association, chaque membre doit satisfaire aux critères minimaux, sauf indication contraire.

Critères d'admissibilité	Pièces justificatives
Le soumissionnaire est une entité légalement enregistrée	Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire
Le fournisseur n'a pas été suspendu ni identifié d'une quelconque autre manière comme inéligible par un organisme des Nations Unies, le groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale conformément à l'article 4 de la section 2.	Formulaire C : Soumission d'une offre
Absence de conflit d'intérêts conformément à l'article 4 de la section 2.	Formulaire C : Soumission d'une offre

Critères de qualification	Pièces justificatives
Antécédents de contrats non exécutés : aucune inexécution de contrat n'est due à une défaillance du prestataire au cours des trois dernières années.	Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Antécédents en matière de litiges : aucun cas de décision judiciaire/d'arbitrage prise à l'encontre du soumissionnaire au cours des trois dernières années.	Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Situation financière :	
Chiffre d'affaires : Le soumissionnaire doit avoir réalisé au moins 100 000 000 GNF de chiffre d'affaires l'année dernière. (Dans le cas d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association, l'ensemble des parties doivent satisfaire à cette exigence.)	Copie des bons de commande, factures d'achat, bordereaux de livraison ou tout autre document justificatif attestant des approvisionnements réalisés par votre entreprise auprès de ses fournisseurs au cours des douze (12) derniers mois. Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Capacité financière : Le soumissionnaire doit prouver qu'il dispose des ressources financières nécessaires pour exécuter le marché en fournissant l'un des documents suivants :	Relevé bancaire, attestation de capacité financière ou lettre bancaire de soutien conforme aux exigences ci-contre.

- Un relevé bancaire datant de moins de trois (3) mois montrant un solde d'au moins 100 000 000 GNF ; ou - Une attestation bancaire confirmant que le soumissionnaire dispose d'une capacité financière d'au moins 100 000 000 GNF ; ou - Une lettre de la banque faisant référence à l'appel d'offres ITB001/GN10/08/2026 et confirmant que le soumissionnaire peut mobiliser les fonds nécessaires pour réaliser le marché	
Expérience antérieure :	
Minimum de 2 (deux) ans d'expérience dans la fourniture de denrées alimentaires dans la région pour laquelle il soumet son offre	Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Minimum de 03 (trois) bons de commande, contrats ou attestations de bonne exécution, relatifs à des marchés similaires réalisés au cours des trois (3) dernières années dans la région pour laquelle le soumissionnaire présente son offre, démontrant sa capacité à assurer la fourniture et la livraison de volumes importants, notamment des quantités de l'ordre de 100 tonnes par semaine ou plus. <i>(Dans le cas d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association, l'ensemble des parties doivent satisfaire à cette exigence.)</i>	Formulaire F : Admissibilité et qualifications

Critères d'évaluation technique

Critères	Pièces justificatives
Les biens proposés dans l'offre sont globalement conformes et ne présentent pas d'écart(s) important(s) par rapport au minimum requis (spécifications techniques minimales requises) indiqué à la section 5 (Liste des besoins).	Formulaire G : Offre technique
L'offre est globalement conforme aux conditions minimales de livraison énoncées à la section 5 (Liste des besoins) et ne présente pas d'écart(s) important(s).	Formulaire G : Offre technique
Existence d'une infrastructure de stockage dans la région pour laquelle il soumet son offre	Le soumissionnaire devra disposer d'un magasin, d'un entrepôt ou de toute autre installation de stockage opérationnelle dans la région concernée, permettant d'assurer la disponibilité, la conservation et la distribution des denrées alimentaires objet du présent marché. Les installations devront contenir en permanence et de manière démontrable au moins 60 % des articles figurant dans la liste des biens du marché. À cet effet, le soumissionnaire devra fournir l'adresse complète du site ainsi que des photographies récentes des installations et des stocks disponibles.

Évaluation des prix

Critères	Pièces justificatives
La comparaison des prix est basée sur le prix des articles	Formulaire H : Bordereau de prix

SECTION 5 : LISTE DES BESOINS

A. Résumé des besoins.

Les présents besoins sont strictement identiques pour chacun des lots du marché.

N°	Description technique de l'article	Conditionnement attendu	Unité d'achat à coter	Quantité
Denrées alimentaires				
1	Assaisonnement alimentaire en cubes de 4 à 10 g	Carton de 24 paquets	Carton	1
2	Beurre alimentaire 4,5 kg	Carton de 2 boîtes	Carton	1
3	Beurre alimentaire 500 g	Carton de 12 boîtes	Carton	1
4	Bidon vide en plastique alimentaire de 20 L avec bouchon	À l'unité	Bidon	1
5	Boisson énergétique en bouteille plastique	Casier de 12 bouteilles	Casier	1
6	Boisson énergétique en canette	Casier de 24 canettes	Casier	1
7	Boisson énergétique en canette	Casier de 30 canettes	Casier	1
8	Boisson gazeuse en bouteille plastique	Casier de 12 bouteilles	Casier	1
9	Boisson gazeuse en canette	Casier de 12 canettes	Casier	1
10	Boisson gazeuse en canette	Casier de 24 canettes	Casier	1
11	Céréales infantiles enrichies en boîte de 400 g	Carton de 12 boîtes	Carton	1
12	Concentré de tomate en boîte 2 200 g	Carton de 12 boîtes	Carton	1
13	Concentré de tomate en boîte 400 g	Carton de 100 boîtes	Carton	1
14	Concentré de tomate en boîte 70 g	Carton de 100 boîtes	Carton	1
15	Conteneur métallique aménagé pour servir de boutique, surface utile minimale de 2,5 m ² (dimensions proposées : 2,50 m × 1,00 m × 2,20 m ou équivalent), avec porte métallique et ventilation.	À l'unité	Unité	1
16	Corned-beef en conserve 340 g (grand format)	Carton de 24 boîtes	Carton	1
17	Corned-beef en conserve 170 g (petit format)	Carton de 48 boîtes	Carton	1
18	Détergent en poudre en sachet de 30 g	Sac de 150 sachets de 30 g	Sac	1
19	Détergent en poudre en sachet de 30 g	Carton de 150 sachets de 30 g	Carton	1
20	Entonnoir en plastique	À l'unité	Unité	1
21	Farine de blé alimentaire 50 kg	Sac de 50 kg	Sac	1

22	Huile de palme rouge alimentaire 20 L	Bidon de 20 L	Bidon	1
23	Huile végétale alimentaire 10 L	Bidon de 10 L	Bidon	1
24	Huile végétale alimentaire 20 L	Bidon de 20 L	Bidon	1
25	Huile végétale alimentaire 5 L	Bidon de 5 L	Bidon	1
26	Jus de fruits en brique, gamme économique	Carton de 24 unités	Carton	1
27	Jus de fruits en brique, gamme standard/premium	Carton de 24 unités	Carton	1
28	Jus de fruits ou boisson fruitée en canette	Carton de 24 canettes	Carton	1
29	Jus de fruits ou boisson fruitée en sachet 200 ml	Carton de 40 sachets	Carton	1
30	Lait concentré non sucré en boîte de 170 g, petit format	Carton de 48 boîtes	Carton	1
31	Lait en poudre en boîte 400 g	Carton de 24 boîtes	Carton	1
32	Lait en poudre en boîte 800 g	Carton de 12 boîtes	Carton	1
33	Lait en poudre en sachet 25 g	Carton de 100 Sachets	Carton	1
34	Lait en poudre	Sac de 50 kg	Sac	1
35	Levure instantanée alimentaire en sachet de 450 g	Carton de 20 sachets	Carton	1
36	Mayonnaise grand format 3,2 L	Carton de 4 boîtes	Carton	1
37	Mayonnaise 32 cl	Carton de 12 unités	Carton	1
38	Oignon sec	Sac de 25 kg	Sac	1
39	Pâte d'arachide alimentaire conditionnée en bidon plastique alimentaire de 10 L	Bidon de 10 L	Bidon	1
40	Pâte d'arachide alimentaire conditionnée en bidon plastique alimentaire de 20 L	Bidon de 20 L	Bidon	1
41	Pâtes alimentaires type spaghetti 250 g	Carton de 40 paquets	Carton	1
42	Petits pois en conserve 400 g	Carton de 24 boîtes de 400 g	Carton	1
43	Pommes de terre fraîches	Sac de 25 kg	Sac	1
44	Produit fromager en portions triangulaires (paquet de 8 portions)	Carton de 36 paquets	Carton	1
45	Riz blanc de consommation courante	Sac de 50 kg	Sac	1
46	Sardines en conserve 125 g ± 10 %	Carton de 100 boîtes	Carton	1
47	Sardines en conserve 425 g ± 10 %	Carton de 48 à 50 boîtes	Carton	1
48	Savon de ménage en pain, 190 g à 200 g	Carton de 70 pains	Carton	1
49	Savon de ménage en boule, 100 g à 150 g	Sac de 110 boules	Sac	1
50	Sel alimentaire	Sac de 25 kg	Sac	1
51	Sucre en morceaux	Carton de 25 paquets	Carton	1
52	Sucre en poudre	Sac de 50 kg	Sac	1
53	Thé noir en sachets individuels (paquet de 100 sachets)	Carton de 12 paquets de 100 sachets	Carton	1
54	Thé vert en vrac (feuilles séchées) en paquet de 250 g	Carton de 20 paquets de 250 g	Carton	1

B. Spécifications techniques pour les biens :

N°	Spécification technique du besoins	Catégories	Unité d'achat
Denrées alimentaires			
1	Assaisonnement alimentaire en cubes de 4 à 10 g	Condiments et sauces	1
2	Beurre alimentaire 4,5 kg	Produits laitiers	1
3	Beurre alimentaire 500 g	Produits laitiers	1
4	Bidon vide en plastique alimentaire de 20 L avec bouchon	Emballages et contenants alimentaires	1
5	Boisson énergétique en bouteille plastique	Boissons énergisantes	1
6	Boisson énergétique en canette	Boissons énergisantes	1
7	Boisson énergétique en canette	Boissons énergisantes	1
8	Boisson gazeuse en bouteille plastique	Boissons gazeuses	1
9	Boisson gazeuse en canette	Boissons gazeuses	1
10	Boisson gazeuse en canette	Boissons gazeuses	1
11	Céréales infantiles enrichies en boîte de 400 g	Épicerie	1
12	Concentré de tomate en boîte 2 200 g	Conserves alimentaires	1
13	Concentré de tomate en boîte 400 g	Conserves alimentaires	1
14	Concentré de tomate en boîte 70 g	Conserves alimentaires	1
15	Conteneur métallique aménagé pour servir de boutique, surface utile minimale de 2,5 m ² (dimensions proposées : 2,50 m × 1,00 m × 2,20 m ou équivalent), avec porte métallique et ventilation.	Équipements de stockage et de vente	1
16	Corned-beef en conserve 340 g (grand format)	Conserves alimentaires	1
17	Corned-beef en conserve 170 g (petit format)	Conserves alimentaires	1
18	Détergent en poudre en sachet de 30 g	Produits d'entretien	1
19	Détergent en poudre en sachet de 30 g	Produits d'entretien	1
20	Entonnoir en plastique	Ustensiles et accessoires alimentaires	1
21	Farine de blé alimentaire 50 kg	Épicerie	1
22	Huile de palme rouge alimentaire 20 L	Huiles et matières grasses	1

23	Huile végétale alimentaire 10 L	Huiles et matières grasses	1
24	Huile végétale alimentaire 20 L	Huiles et matières grasses	1
25	Huile végétale alimentaire 5 L	Huiles et matières grasses	1
26	Jus de fruits en brique, gamme économique	Jus de fruits et boissons aux fruits	1
27	Jus de fruits en brique, gamme standard/premium	Jus de fruits et boissons aux fruits	1
28	Jus de fruits ou boisson fruitée en canette	Jus de fruits et boissons aux fruits	1
29	Jus de fruits ou boisson fruitée en sachet 200 ml	Jus de fruits et boissons aux fruits	1
30	Lait concentré non sucré en boîte de 170 g, petit format	Produits laitiers	1
31	Lait en poudre en boîte 400 g	Produits laitiers	1
32	Lait en poudre en boîte 800 g	Produits laitiers	1
33	Lait en poudre en sachet 25 g	Produits laitiers	1
34	Lait en poudre	Produits laitiers	1
35	Levure instantanée alimentaire en sachet de 450 g	Boulangerie et pâtisserie	1
36	Mayonnaise grand format 3,2 L	Condiments et sauces	1
37	Mayonnaise 32 cl	Condiments et sauces	1
38	Oignon sec	Produits agricoles et maraîchers	1
39	Pâte d'arachide alimentaire conditionnée en bidon plastique alimentaire de 10 L	Huiles et matières grasses	1
40	Pâte d'arachide alimentaire conditionnée en bidon plastique alimentaire de 20 L	Huiles et matières grasses	1
41	Pâtes alimentaires type spaghetti 250 g	Épicerie	1
42	Petits pois en conserve 400 g	Conserves alimentaires	1
43	Pommes de terre fraîches	Produits agricoles et maraîchers	1
44	Produit fromager en portions triangulaires (paquet de 8 portions)	Produits laitiers	1
45	Riz blanc de consommation courante	Épicerie	1
46	Sardines en conserve 125 g ± 10 %	Conserves alimentaires	1
47	Sardines en conserve 425 g ± 10 %	Conserves alimentaires	1
48	Savon de ménage en pain, 190 g à 200 g	Produits d'entretien	1
49	Savon de ménage en boule, 100 g à 150 g	Produits d'entretien	1
50	Sel alimentaire	Épicerie	1
51	Sucre en morceaux	Épicerie	1

52	Sucre en poudre	Épicerie	1
53	Thé noir en sachets individuels (paquet de 100 sachets)	Épicerie	1
54	Thé vert en vrac (feuilles séchées) en paquet de 250 g	Épicerie	1

C. Les documents Obligatoires accompagnant l'offre technique et financière

L'offre comprendra les documents suivants accompagnés des formulaires connexes, dont les détails sont fournis à la section 3 (Fiche d'information) :

Documents permettant de déterminer l'admissibilité et les qualifications du soumissionnaire ;

- **Registre du commerce (RCCM)**
- **Certificat d'Immatriculation fiscal/NIF en cours de validité**
- **Relevé d'identité Bancaire (RIB) au nom du soumissionnaire (société)**
- **La déclaration de conformité et UN code de conduite des fournisseurs signés**
- **Le Formulaire VIS_ WAVE remplis et signé (ci-joint)**
- **Expérience du fournisseur dans le domaine et dans la région pour laquelle il soumet son offre : Le soumissionnaire devra justifier d'une expérience avérée dans la fourniture et la livraison de denrées alimentaires en présentant au moins trois (3) références de marchés similaires exécutés avec succès au cours des trois (3) dernières années dans la région pour laquelle il soumet son offre. Les preuves acceptées pourront inclure des contrats, bons de commande ou attestations de bonne exécution. Ces références devront démontrer la capacité du soumissionnaire à gérer des approvisionnements et des livraisons de grande ampleur, notamment pour des volumes pouvant atteindre ou dépasser 100 tonnes par semaine.**
- **Chiffre d'affaires : Le soumissionnaire doit avoir réalisé au moins 100 000 000 GNF de chiffre d'affaires l'année dernière. (Dans le cas d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association, l'ensemble des parties doivent satisfaire à cette exigence.)**
- **Capacité financière : Le soumissionnaire doit prouver qu'il dispose des ressources financières nécessaires pour exécuter le marché en fournissant l'un des documents suivants :**
 - **Un relevé bancaire datant de moins de trois (3) mois montrant un solde d'au moins 100 000 000 GNF ; ou**
 - **Une attestation bancaire confirmant que le soumissionnaire dispose d'une capacité financière d'au moins 100 000 000 GNF ; ou**
 - **Une lettre de la banque faisant référence à l'appel d'offres ITB001/GN10/08/2026 et confirmant que le soumissionnaire peut mobiliser les fonds nécessaires pour réaliser le marché**

b) Offre technique ;

- **Soumettre le minimum spécifications techniques standard complètes des articles proposés,**
- **Existence d'une infrastructure de stockage dans la région pour laquelle il soumet son offre : Le soumissionnaire devra disposer d'un magasin, d'un entrepôt ou de toute autre installation de stockage opérationnelle dans la région concernée, permettant d'assurer la disponibilité, la conservation et la distribution des denrées alimentaires objet du présent marché. Les installations devront contenir en permanence et de manière démontrable au moins 60 % des articles figurant dans la liste des biens du marché. À cet effet, le soumissionnaire devra fournir l'adresse complète du site ainsi que des photographies récentes des installations et des stocks disponibles.**

c) Offre financière

- Bordereau de prix inclus les couts de livraison aux bénéficiaires.
- Validité de l'offre (devis)
- Acceptation du fournisseur le délai maximum du règlement de la facture 30 jours après la livraison.
- Délai de livraison du fournisseur (02 jours après réception du bon de commande)

d) Garantie d'offre (si nécessaire)

Toute erreur arithmétique de calcul sur les prix totaux sera corrigée sur la base des prix initiaux unitaires par article fournis dans le devis/offre par le soumissionnaire et considérer lors des analyses financières.

C. Conditions de livraison

Date de livraison	Le soumissionnaire doit livrer les biens dans la localité correspondant au lot attribué après la signature du contrat/ PO.	
Lieu/modalités de livraison (INCOTERMS 2020)	VOIE ROUTIERE.	
Dédouanement (doit être lié aux règles INCOTERMS)	Doit être effectué par : ☒ Fournisseur/Soumissionnaire	
Informations sur le consignataire	NA.	
Remise des documents d'expédition (en cas de recours à un transitaire)	NA	
Exigences en matière d'emballage	Tout article livré doit être en bon état et bien emballé.	
Mode de transport	☐ Aérien	☒ Terrestre
	☐ Maritime	☐ Autre veuillez préciser

F. Inspections et essais

- Les inspections et essais suivants seront effectués : Les biens livrés seront inspectés par l'équipe OIM pour s'assurer de la conformité des biens et les dates de péremption dans le cadre de la qualité assurance.

Si les biens ne sont pas conformes aux spécifications définies, le fournisseur doit prendre des mesures immédiates pour remédier à la défectuosité ou remplacer les biens défectueux à la satisfaction de l'acheteur.

SECTION 6 : CONDITIONS CONTRACTUELLES ET MODÈLES DE CONTRACT

6.1 Modèles de contrat assortis des conditions générales

[Insérez ici le contrat approprié en utilisant les contrats d'achat types disponibles sur la page Sharepoint de LEG CR (LEG CR — Operational Templates — Procurement Contracts — All Documents)]

6.2 Garantie de restitution d'acompte (garantie bancaire) **si applicable**

GARANTIE DE RESTITUTION D'ACOMPTE (garantie bancaire)

À : [nom et adresse du bureau de l'OIM]

Contrat : [nom du contrat]

À qui de droit :

Nous avons été informés du fait que [nom du fournisseur] (ci-après « le fournisseur ») a conclu avec vous le contrat n° [numéro de référence du contrat] en date du [insérez la date] pour la fourniture de [brève description des biens et services connexes] (ci-après « le contrat »).

En outre, nous comprenons que, conformément aux conditions du contrat, un paiement anticipé d'un montant de [montant en chiffres et en lettres] doit être versé contre une garantie de restitution d'acompte.

À la demande du fournisseur, [nom de la banque] s'engage irrévocablement à vous verser une ou plusieurs sommes n'excédant pas un montant total de [montant en chiffres et en lettres]¹ dès réception de votre première demande écrite accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le fournisseur n'a pas rempli son obligation au titre du contrat parce qu'il a utilisé le paiement anticipé à des fins autres que la fourniture des biens et services requis au titre du contrat.

Nous convenons en outre du fait qu'aucun changement, ajout ou autre modification des conditions générales du contrat ou des biens à fournir au titre de ce contrat ou de l'un quelconque des documents contractuels pouvant être conclus entre [nom du bureau de l'OIM] et le fournisseur ne nous dégagera de quelque manière que ce soit de toute responsabilité au titre de la présente garantie, et nous renonçons par la présente au droit d'être informés de tout changement, ajout ou modification de ce type.

La présente garantie sera valable et de plein effet à compter de la date du paiement anticipé versé au titre du contrat et jusqu'à ce que [nom du bureau de l'OIM] reçoive le remboursement intégral du même montant de la part du fournisseur.

Cordialement,

Signature et cachet : _____

Nom de la banque/de l'institution financière : _____

Adresse : _____

Date : _____

¹ Le garant indiquera un montant correspondant à celui du paiement anticipé et libellé soit dans la monnaie du paiement anticipé indiquée dans le contrat, soit dans une monnaie convertible acceptée par l'OIM.

6.3 Garantie de bonne exécution **si applicable**

Garantie de bonne exécution (garantie bancaire)

À : *[nom et adresse de l'employeur]*

CONSIDÉRANT que *[nom et adresse du prestataire]* (ci-après, « le prestataire ») s'est engagé, conformément au contrat n° *[numéro]* daté du *[date]*, à exécuter *[nom du contrat et brève description des travaux]* (ci-après, « le contrat ») ;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT qu'il est indiqué dans ledit contrat que le prestataire doit fournir une garantie bancaire émise par une banque reconnue et du montant indiqué dans ledit contrat, afin de garantir le respect de ses obligations au titre du contrat ;

ET CONSIDÉRANT que nous avons accepté d'accorder au prestataire une telle garantie bancaire ;

CECI ÉTANT RAPPELÉ, nous déclarons par la présente que nous nous portons garants et que nous sommes responsables envers vous, pour le compte du prestataire, dans la limite de *[montant de la garantie]* *[montant en lettres]*, ladite somme étant à payer dans les monnaies et les proportions de monnaies dans lesquelles le prix du contrat est exigible, et nous nous engageons à vous payer, à la première demande écrite de votre part et sans objection ni discussion, toute somme dans la limite de *[montant de la garantie]*, sans que vous ayez à prouver ou à motiver votre demande de paiement.

Nous renonçons par la présente à ce que vous réclamiez ladite dette au prestataire avant de nous présenter la demande.

Nous convenons en outre du fait qu'aucun changement, ajout ou autre modification des conditions générales du contrat ou des travaux à exécuter au titre de celui-ci ou de l'un quelconque des documents contractuels qui pourraient être conclus entre le prestataire et vous-même ne nous dégagera de quelque manière que ce soit de toute responsabilité au titre de la présente garantie, et nous renonçons par la présente au droit d'être informés de tout changement, ajout ou modification de ce type.

Cette garantie est valable 28 jours à compter de la date de délivrance du certificat d'achèvement des travaux.

Signature et cachet du garant _____

Nom de la banque _____

Adresse _____

Date _____

SECTION 7 : FORMULAIRES D'APPEL D'OFFRES

Formulaire A : Confirmation de la soumission d'une offre

Formulaire B : Liste de vérification

Formulaire C : Soumission d'une offre

Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire

Formulaire E : Informations sur la coentreprise, le consortium ou l'association

Formulaire F : Admissibilité et qualifications

Formulaire G : Offre technique

Formulaire H : Bordereau de prix

Formulaire I : Garantie d'offre / garantie de bonne exécution

FORMULAIRE A : CONFIRMATION DE LA SOUMISSION D'UNE OFFRE

Veuillez accuser réception de l'appel d'offres en remplissant le présent formulaire et en le renvoyant par courrier électronique à l'adresse et à la date indiquées dans la lettre d'invitation.

À : OIM GUINEE

Courriel : iompublicprocurementgn10@iom.int

De : Click or tap here to enter text.

Objet Numéro de référence de l'appel d'offres : **ITB001/GN10/08/2026.**

Cochez la case appropriée	Description
☐	OUI , nous avons l'intention de soumettre une offre.
☐	NON , nous ne sommes pas actuellement en mesure de soumettre une offre compétitive pour les biens/travaux/services demandés.

Si vous avez choisi NON ci-dessus, veuillez indiquer la ou les raisons ci-après :

Cochez la case appropriée	Description
☐	Nous ne fournissons pas les biens/services demandés.
☐	Nous ne sommes pas actuellement en mesure de soumettre une offre compétitive pour les produits demandés.
☐	Les produits demandés ne sont pas disponibles actuellement.
☐	Nous ne pouvons pas nous conformer aux spécifications requises.
☐	Nous ne pouvons pas fournir le type de conditionnement demandé.
☐	Nous ne pouvons proposer que des prix FCA.
☐	Les informations fournies dans le cadre de l'appel d'offres sont insuffisantes.
☐	L'appel d'offres est trop compliqué.
☐	Le délai accordé pour l'établissement de l'offre est insuffisant.
☐	Nous ne pouvons pas respecter les conditions de livraison.
☐	Nous ne sommes pas en mesure de respecter les conditions générales, par exemple les modalités de paiement, la demande de garantie de bonne exécution, etc. <i>Veuillez donner des précisions ci-après.</i>
☐	Les critères/exigences en matière de durabilité sont trop stricts (le cas échéant).
☐	Nous ne proposons pas de services d'exportation.
☐	Nous ne vendons pas aux Nations Unies.
☐	Le volume demandé est inférieur à notre volume minimum au montant de commande minimum que nous exigeons.
☐	Notre capacité de production est actuellement atteinte.
☐	Nous sommes fermés pendant les fêtes.
☐	Nous avons dû accorder la priorité aux demandes d'autres clients.
☐	Nous n'assurons pas de ventes directes et recourons à des distributeurs.
☐	Nous ne disposons pas de service après-vente.
☐	La personne chargée des appels d'offres est absente.
☐	Autre (veuillez indiquer les raisons ci-après) :
Autres informations : Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	
☐	Nous souhaitons recevoir les prochains appels d'offres pour ce type de biens.
☐	Nous ne souhaitons pas recevoir d'appels d'offres pour ce type de biens.

Les questions du soumissionnaire sur les motifs de non-soumission d'une offre doivent être adressées à l'OIM par téléphone ou par courrier électronique

FORMULAIRE B : LISTE DE VÉRIFICATION

Le présent formulaire fait office de liste de vérification pour l'établissement de l'offre. Veuillez remplir les formulaires d'appel d'offres conformément aux instructions et les renvoyer avec votre offre. Aucune modification du format des formulaires n'est autorisée et aucune substitution ne sera acceptée.

Avant de soumettre votre offre, veuillez-vous assurer que vous respectez les instructions de la section 2 (Instructions aux soumissionnaires) et de la section 3 (Fiche d'information).

Offre technique :

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires d'offre à renvoyer ?	
▪ Formulaire C : Soumission d'une offre	☐
▪ Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire	☐
▪ Formulaire E : Informations sur la coentreprise, le consortium ou l'association	☐
▪ Formulaire F : Admissibilité et qualifications	☐
▪ Formulaire G : Offre technique/Devis quantitatif	☐
▪ Formulaire I : Garantie d'offre	
Avez-vous fourni les documents requis pour déterminer la conformité aux critères d'évaluation de la section 4 ?	☐
Avez-vous fourni les documents demandés dans le formulaire D (Informations sur le soumissionnaire) ?	☐

Bordereau de prix :

▪ Formulaire H : Bordereau de prix	☐
------------------------------------	--------------------------

FORMULAIRE C : SOUMISSION D'UNE OFFRE

Nom du soumissionnaire :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir une date.
Numéro de référence de l'appel d'offres :	ITB001/GN10/08/2026		

Nous soussignés proposons de fournir les biens et les services connexes requis par l'OIM conformément à l'appel d'offres n° **ITB001/GN10/08/2026**. Par la présente, nous soumettons une offre qui comprend la présente offre technique et le bordereau de prix.

Le prix total de notre offre, sans tenir compte des éventuels rabais offerts ci-après, est de : Inscrivez le montant en chiffres et en toutes lettres, en indiquant le ou les montants et la ou les monnaies respectives (par lots le cas échéant).

Les rabais proposés et leur méthode d'application sont indiqués ci-dessous :

- **Rabais** : Si notre offre est acceptée, les rabais suivants s'appliqueront Indiquez de manière détaillée chaque rabais offert ainsi que l'élément spécifique de la liste des besoins auquel elle s'applique, y compris, le cas échéant, les rabais pour paiement accéléré.
- **Méthode d'application des rabais** : Les rabais sont appliqués selon la méthode suivante : Indiquez de manière détaillée la méthode qui sera utilisée pour appliquer les rabais.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DU SOUMISSIONNAIRE¹

Oui	Non	
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis par la présente que ni le fournisseur ni aucune personne investie de pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle sur lui ou l'un quelconque des membres de son organe d'administration, de gestion ou de contrôle n'ont fait l'objet d'un jugement final ou d'une décision administrative finale pour l'une des raisons suivantes : procédures de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation ; inexécution d'obligations relatives au paiement d'impôts ou de cotisations de sécurité sociale ; faute professionnelle grave, y compris fausse déclaration ; fraude ; corruption ; conduite liée à une organisation criminelle ; blanchiment d'argent ou financement du terrorisme ; infractions terroristes ou infractions liées à des activités terroristes ; travail des enfants et autres formes de traite d'êtres humains, toute pratique discriminatoire ou d'exploitation, ou toute pratique incompatible avec les droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, ou autres pratiques prohibées ; irrégularité ; création d'une société-écran ou fait d'être une société-écran.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il est financièrement sain et dûment enregistré.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il dispose de ressources humaines appropriées, ainsi que de l'équipement, des compétences, de l'expertise et du savoir-faire requis pour exécuter pleinement le contrat et de manière satisfaisante, dans les délais stipulés et conformément aux conditions pertinentes.

¹ Le présent formulaire doit impérativement être rempli et signé par chaque fournisseur qui soumet un devis.

Oui	Non	
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il se conforme à toutes les lois, ordonnances, règles et règlements applicables.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'en toutes circonstances, il agira au mieux des intérêts de l'OIM.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'aucun fonctionnaire de l'OIM ni aucune tierce partie n'a reçu, ne recevra ni ne se verra offrir par le fournisseur un quelconque avantage direct ou indirect découlant du contrat.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il n'a ni dénaturé ni dissimulé des faits importants pendant le processus d'adjudication.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il respectera le statut juridique, les privilèges et les immunités de l'OIM en tant qu'organisation intergouvernementale.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre que ni le fournisseur ni aucune personne investie de pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle sur lui ou l'un quelconque des membres de son organe d'administration, de gestion ou de contrôle ne figure dans la version la plus récente de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, ni ne fait l'objet de l'une quelconque des sanctions ou de toute autre suspension. Si le fournisseur est visé par une sanction ou une suspension temporaire, il en avisera immédiatement l'OIM.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il n'emploie aucune personne, entité ou groupe en lien avec le terrorisme au sens de la version la plus récente de la Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies ou de toute autre législation en vigueur relative au terrorisme, ne lui fournit pas de ressources ou un soutien et n'entretient aucun lien avec elle, de nature contractuelle ou autre.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il appliquera les normes éthiques les plus rigoureuses ainsi que les principes d'efficacité et d'économie, d'égalité des chances, de libre concurrence et de transparence, et évitera tout conflit d'intérêts.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il s'engage à se conformer au Code de conduite, disponible à l'adresse https://www.ungm.org/Public/CodeOfConduct .
☐	☐	Il incombe au fournisseur d'informer l'OIM sans délai de toute modification des informations fournies dans la présente déclaration.
☐	☐	Au nom du fournisseur, je certifie que je suis dûment autorisé(e) à signer la présente déclaration et, au nom du fournisseur, j'accepte de me conformer aux dispositions de ladite déclaration pendant la durée de tout contrat conclu entre le fournisseur et l'OIM.
☐	☐	L'OIM se réserve le droit de résilier tout contrat qu'elle a conclu avec le fournisseur, avec effet immédiat et sans obligation de sa part, au cas où le fournisseur aurait déformé des faits dans la présente déclaration.

Signature :

Nom :

Titre :

Date :

Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

Cliquez ou appuyez ici pour sélectionner une date.

FORMULAIRE D : INFORMATIONS SUR LE SOUMISSIONNAIRE **voir VIS WAVE fournisseur.****FORMULAIRE E : INFORMATIONS SUR LA COENTREPRISE, LE CONSORTIUM OU L'ASSOCIATION.**

Nom du soumissionnaire :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir une date.
Numéro de référence de l'appel d'offres :	ITB001/GN10/08/2026		

À compléter et renvoyer avec l'offre si celle-ci est envoyée au nom d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association.

N°	Nom du partenaire et coordonnées (adresse, numéros de téléphone et de fax, courriel)	Répartition proposée des responsabilités (en %) et type de biens, de travaux et/ou de services à exécuter
1	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.
2	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.
3	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

Nom du partenaire principal (Ayant le pouvoir d'engager la coentreprise, le consortium et l'association pendant la procédure d'appel d'offres et, dans le cas où le marché lui serait attribué, pendant l'exécution du contrat)	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.
---	--

Une copie du document indiqué ci-dessous est jointe, signée par chaque partenaire. La structure juridique probable et la confirmation de la responsabilité conjointe et solidaire des membres de ladite coentreprise y sont indiquées :

☐ Lettre d'intention de former une coentreprise **OU** ☐ Accord de coentreprise, de consortium ou d'association

Nous confirmons par la présente que si le contrat nous est attribué, toutes les parties de la coentreprise, du consortium ou de l'association seront conjointement et solidairement responsables à l'égard de l'OIM pour l'exécution des dispositions du contrat.

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Nom du partenaire :

Signature : _____

Date : _____

Nom du partenaire :

Signature : _____

Date : _____

FORMULAIRE F : ADMISSIBILITÉ ET QUALIFICATIONS

Nom du soumissionnaire :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir une date.
Numéro de référence de l'appel d'offres :	ITB001/GN10/08/2026		

À compléter par chaque partenaire dans le cas de coentreprises, de consortiums ou d'associations.

Historique des contrats non exécutés

☐ Aucun contrat non exécuté au cours des trois dernières années			
☐ Contrat(s) non exécuté(s) au cours des trois dernières années			
Année	Partie non exécutée du contrat	Identification du contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Raison(s) de la non-exécution :	

Historique des litiges (y compris les litiges en cours)

☐ Aucun litige au cours des trois dernières années			
☐ Historique des litiges indiqué ci-dessous			
Année du litige	Montant du litige (monnaie du pays)	Identification du contrat	Montant total du contrat (monnaie du pays)
		Nom du client : Adresse du client : Objet du litige : Partie à l'origine du litige : État du litige : Parti ayant obtenu gain de cause si le litige est résolu :	

Expérience préalable pertinente

Veuillez énumérer uniquement les missions similaires menées à bien au cours des trois dernières années.

Il convient d'indiquer uniquement les missions pour lesquelles le soumissionnaire a été engagé légalement, a été employé par le client comme entreprise sous-traitante ou a été l'un des partenaires du consortium ou de la coentreprise. Les missions réalisées par les experts individuels du soumissionnaire travaillant à titre privé ou par l'intermédiaire d'autres entreprises ne peuvent pas être considérées comme une expérience pertinente du soumissionnaire, ni de ses partenaires ou sous-consultants, mais peuvent être revendiquées par les experts eux-mêmes dans leur CV. Le soumissionnaire doit être prêt à justifier l'expérience revendiquée en présentant des copies des références et documents pertinents si la demande lui en est faite.

Nom du projet et pays où la mission a été menée à bien	Coordonnées du client et de la personne de référence	Valeur du contrat	Période d'activité et état d'avancement	Types d'activités entreprises et rôle (prestataire, sous-traitant ou membre du consortium)

Les soumissionnaires peuvent également joindre leurs propres fiches d'information sur le projet en apportant des précisions supplémentaires sur les missions ci-dessus.

☐ Déclarations de résultats satisfaisants délivrées par trois (3) clients principaux ou plus jointes au présent.

Situation financière

Chiffre d'affaires de la dernière année	Année	Monnaie	Montant
Dernière évaluation du degré de solvabilité (le cas échéant), indiquez la source et la date.			

Informations financières (Monnaie nationale)	Historique de la dernière année
	Année
	<i>Informations tirées du bilan</i>
Actif total (Stock)	
Passif total	N/A
Actif à court terme	N/A
Passif à court terme	N/A
	<i>Informations provenant de l'état des résultats financiers</i>
Total/Revenu brut	
Bénéfice brut d'exploitation	
Bénéfice net	
Ratio de liquidité générale (actif à court terme/passif à court terme)	

☐ Veuillez fournir les copies des bons de commande, factures d'achat, bordereaux de livraison ou tout autre document justificatif attestant des approvisionnements réalisés par votre entreprise auprès de ses fournisseurs au cours des douze (12) derniers mois. Ces documents doivent démontrer la capacité du soumissionnaire à constituer et maintenir un stock suffisant pour répondre aux exigences du présent marché.

FORMULAIRE G : OFFRE TECHNIQUE (FORMULAIRE A UTILISER)

Nom du soumissionnaire :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir une date.
Numéro de référence de l'appel d'offres :	ITB001/GN10/08/2026		

Biens à fournir et Spécifications techniques	Réponse du soumissionnaire				
	Respect des spécifications techniques		Date de livraison	Certificat de qualité/certificat de sante et attestation de vente, etc. (indiquez et joignez toutes les pièces utiles)	Observations
	Oui, les spécifications seront respectées	Non, les spécifications ne peuvent pas être respectées (Indiquez les divergences)	(Confirmez le respect de cette prescription ou indiquez votre date de livraison)		
Assaisonnement alimentaire en cubes de 4 à 10 g					
Beurre alimentaire 4,5 kg					
Beurre alimentaire 500 g					
Bidon vide en plastique alimentaire de 20 L avec bouchon					
Boisson énergétique en bouteille plastique					
Boisson énergétique en canette					
Boisson énergétique en canette					
Boisson gazeuse en bouteille plastique					
Boisson gazeuse en canette					

Boisson gazeuse en canette					
Céréales infantiles enrichies en boîte de 400 g					
Concentré de tomate en boîte 2 200 g					
Concentré de tomate en boîte 400 g					
Concentré de tomate en boîte 70 g					
Conteneur métallique aménagé pour servir de boutique, surface utile minimale de 2,5 m ² (dimensions proposées : 2,50 m × 1,00 m × 2,20 m ou équivalent), avec porte métallique et ventilation.					
Corned-beef en conserve 340 g (grand format)					
Corned-beef en conserve 170 g (petit format)					
Détergent en poudre en sachet de 30 g					
Détergent en poudre en sachet de 30 g					
Entonnoir en plastique					
Farine de blé alimentaire 50 kg					
Huile de palme rouge alimentaire 20 L					
Huile végétale alimentaire 10 L					
Huile végétale alimentaire 20 L					

Huile végétale alimentaire 5 L					
Jus de fruits en brique, gamme économique					
Jus de fruits en brique, gamme standard/premium					
Jus de fruits ou boisson fruitée en canette					
Jus de fruits ou boisson fruitée en sachet 200 ml					
Lait concentré non sucré en boîte de 170 g, petit format					
Lait en poudre en boîte 400 g					
Lait en poudre en boîte 800 g					
Lait en poudre en sachet 25 g					
Lait en poudre					
Levure instantanée alimentaire en sachet de 450 g					
Mayonnaise grand format 3,2 L					
Mayonnaise 32 cl					
Oignon sec					
Pâte d'arachide alimentaire conditionnée en bidon plastique alimentaire de 10 L					
Pâte d'arachide alimentaire conditionnée en bidon plastique alimentaire de 20 L					

Pâtes alimentaires type spaghetti 250 g					
Petits pois en conserve 400 g					
Pommes de terre fraîches					
Produit fromager en portions triangulaires (paquet de 8 portions)					
Riz blanc de consommation courante					
Sardines en conserve 125 g ± 10 %					
Sardines en conserve 425 g ± 10 %					
Savon de ménage en pain, 190 g à 200 g					
Savon de ménage en boule, 100 g à 150 g					
Sel alimentaire					
Sucre en morceaux					
Sucre en poudre					
Thé noir en sachets individuels (paquet de 100 sachets)					
Thé vert en vrac (feuilles séchées) en paquet de 250 g					

Existence d'une infrastructure de stockage dans la région pour laquelle il soumet son offre : Le soumissionnaire devra disposer d'un magasin, d'un entrepôt ou de toute autre installation de stockage opérationnelle dans la région concernée, permettant d'assurer la disponibilité, la conservation et la distribution des denrées alimentaires objet du présent marché. Les installations devront contenir en permanence et de manière démontrable au moins 60 % des articles figurant dans la liste des biens du marché. À cet effet, le soumissionnaire devra fournir l'adresse complète du site ainsi que des photographies récentes des installations et des stocks disponibles					
--	--	--	--	--	--

Autres services et besoins connexes <i>(Sur la base des informations fournies à la section 5)</i>	Conformité aux prescriptions		Précisions ou observations concernant les prescriptions correspondantes
	Oui, les prescriptions seront respectées	Non, les prescriptions ne peuvent pas être respectées <i>(Indiquez les divergences)</i>	
Par exemple : Délai de livraison			
Garantie			
Appui logistique local			

FORMULAIRE H : BARÈME DE PRIX

Nom du soumissionnaire :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir une date.
Numéro de référence de l'appel d'offres :	ITB001/GN10/08/2026		

Les soumissionnaires rempliront les formulaires de bordereau de prix conformément aux instructions indiquées.

Indication du lot : Veuillez préciser ci-dessous le numéro du lot concerné par votre offre financière, conformément aux instructions du point 1 de la Section 3.

Lot N*	Localité
1	Kindia
2	Boké
3	Mamou
4	Labé
5	Kankan
6	N'Zerekore

Lot n° :

Résumé de l'offre

Monnaie du devis : GNF						
Article n°	Description technique de l'article	Conditionnement attendu	Unité d'achat à coter	Quantité indicative	Prix unitaire	Prix total
	Denrées alimentaires					

1.	Assaisonnement alimentaire en cubes de 4 à 10 g	Carton de 24 paquets	Carton	1		
2.	Beurre alimentaire 4,5 kg	Carton de 2 boîtes	Carton	1		
3.	Beurre alimentaire 500 g	Carton de 12 boîtes	Carton	1		
4.	Bidon vide en plastique alimentaire de 20 L avec bouchon	À l'unité	Bidon	1		
5.	Boisson énergétique en bouteille plastique	Casier de 12 bouteilles	Casier	1		
6.	Boisson énergétique en canette	Casier de 24 canettes	Casier	1		
7.	Boisson énergétique en canette	Casier de 30 canettes	Casier	1		
8.	Boisson gazeuse en bouteille plastique	Casier de 12 bouteilles	Casier	1		
9.	Boisson gazeuse en canette	Casier de 12 canettes	Casier	1		
10.	Boisson gazeuse en canette	Casier de 24 canettes	Casier	1		
11.	Céréales infantiles enrichies en boîte de 400 g	Carton de 12 boîtes.	Carton	1		
12.	Concentré de tomate en boîte 2 200 g	Carton de 12 boîtes	Carton	1		
13.	Concentré de tomate en boîte 400 g	Carton de 100 boîtes	Carton	1		
14.	Concentré de tomate en boîte 70 g	Carton de 100 boîtes	Carton	1		
15.	Conteneur métallique aménagé pour servir de boutique, surface utile minimale de 2,5 m ² (dimensions proposées : 2,50 m × 1,00 m × 2,20 m ou équivalent), avec porte métallique et ventilation.	À l'unité	Unité	1		
16.	Corned-beef en conserve 340 g (grand format)	Carton de 24 boîtes	Carton	1		

17.	Corned-beef en conserve 170 g (petit format)	Carton de 48 boîtes	Carton	1		
18.	Détergent en poudre en sachet de 30 g	Sac de 150 sachets de 30 g	Sac	1		
19.	Détergent en poudre en sachet de 30 g	Carton de 150 sachets de 30 g	Carton	1		
20.	Entonnoir en plastique	À l'unité	Unité	1		
21.	Farine de blé alimentaire 50 kg	Sac de 50 kg	Sac	1		
22.	Huile de palme rouge alimentaire 20 L	Bidon de 20 L	Bidon	1		
23.	Huile végétale alimentaire 10 L	Bidon de 10 L	Bidon	1		
24.	Huile végétale alimentaire 20 L	Bidon de 20 L	Bidon	1		
25.	Huile végétale alimentaire 5 L	Bidon de 5 L	Bidon	1		
26.	Jus de fruits en brique, gamme économique	Carton de 24 unités	Carton	1		
27.	Jus de fruits en brique, gamme standard/premium	Carton de 24 unités	Carton	1		
28.	Jus de fruits ou boisson fruitée en canette	Carton de 24 canettes	Carton	1		
29.	Jus de fruits ou boisson fruitée en sachet 200 ml	Carton de 40 sachets	Carton	1		
30.	Lait concentré non sucré en boîte de 170 g, petit format	Carton de 48 boîtes	Carton	1		
31.	Lait en poudre en boîte 400 g	Carton de 24 boîtes	Carton	1		
32.	Lait en poudre en boîte 800 g	Carton de 12 boîtes	Carton	1		
33.	Lait en poudre en sachet 25 g	Carton de 100 Sachets	Carton	1		

34.	Lait en poudre	Sac de 50 kg	Sac	1		
35.	Levure instantanée alimentaire en sachet de 450 g	Carton de 20 sachets	Carton	1		
36.	Mayonnaise grand format 3,2 L	Carton de 4 boîtes	Carton	1		
37.	Mayonnaise 32 cl	Carton de 12 unités	Carton	1		
38.	Oignon sec	Sac de 25 kg	Sac	1		
39.	Pâte d'arachide alimentaire conditionnée en bidon plastique alimentaire de 10 L	Bidon de 10 L	Bidon	1		
40.	Pâte d'arachide alimentaire conditionnée en bidon plastique alimentaire de 20 L	Bidon de 20 L	Bidon	1		
41.	Pâtes alimentaires type spaghetti 250 g	Carton de 40 paquets	Carton	1		
42.	Petits pois en conserve 400 g	Carton de 24 boîtes de 400 g	Carton	1		
43.	Pommes de terre fraîches	Sac de 25 kg	Sac	1		
44.	Produit fromager en portions triangulaires (paquet de 8 portions)	Carton de 36 paquets	Carton	1		
45.	Riz blanc de consommation courante	Sac de 50 kg	Sac	1		
46.	Sardines en conserve 125 g ± 10 %	Carton de 100 boîtes	Carton	1		
47.	Sardines en conserve 425 g ± 10 %	Carton de 48 à 50 boîtes	Carton	1		
48.	Savon de ménage en pain, 190 g à 200 g	Carton de 70 pains	Carton	1		
49.	Savon de ménage en boule, 100 g à 150 g	Sac de 110 boules	Sac	1		
50.	Sel alimentaire	Sac de 25 kg	Sac	1		

51.	Sucre en morceaux	Carton de 25 paquets	Carton	1		
52.	Sucre en poudre	Sac de 50 kg	Sac	1		
53.	Thé noir en sachets individuels (paquet de 100 sachets)	Carton de 12 paquets de 100 sachets	Carton	1		
54.	Thé vert en vrac (feuilles séchées) en paquet de 250 g	Carton de 20 paquets de 250 g	Carton	1		
	Prix total					
	Validité de l'offre (180 Jours)					☐ Yes ☐ No
	J'accepte le délai de livraison de 2 jours après réception du bon de commande					☐ Yes ☐ No
	J'accepte les conditions de paiement de mes factures 30 jours après la livraison					☐ Yes ☐ No

NB : Les frais de livraison (transport, manutention, assurance, etc.) sont à la charge exclusive du fournisseur et doivent être inclus dans les prix unitaires. Aucune facturation séparée ne sera acceptée.

Les soumissionnaires doivent présenter leurs prix conformément à l'unité d'achat indiquée dans le bordereau de prix. Lorsque le conditionnement commercial proposé diffère de celui indiqué dans la liste des besoins, le soumissionnaire doit préciser clairement le conditionnement proposé et fournir une conversion permettant de comparer le prix sur la base de l'unité d'achat exigée par l'OIM. Toute offre ne permettant pas une comparaison claire des prix par unité d'achat pourra être considérée comme non conforme.

Je soussigné(e) certifie que je suis dûment autorisé(e) par [Nom de la société] à signer cette offre et à engager celui-ci si l'Organisation l'accepte :

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

Signature : _____